



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3499^e séance (Reprise)

Mercredi 8 février 1995, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Merafhe	(Botswana)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Graf zu Rantzau
	Argentine	Mme Cañas
	Chine	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)
(S/1995/97 et Add.1)

La séance est reprise à 16 h 15.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue, Monsieur le Ministre, et vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ces très importants débats. Bien que cela ne fasse pas encore deux mois que le Botswana siège au Conseil, les succès avérés que votre Ambassadeur a remportés en matière de maintien de la paix, de rétablissement de la paix, de médiation et de réconciliation en Namibie et en Afrique du Sud ainsi que sa vaste expérience dans le domaine de la diplomatie nous donnent à tous l'assurance que le Conseil connaîtra un mois de travail très fructueux. Dans la même optique, permettez-moi de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emilio Cárdenas, de l'Argentine, pour la manière particulièrement compétente et diligente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Ministres des affaires extérieures des États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et au Secrétaire général de cette organisation. Leur présence ici démontre clairement et souligne le désir ardent que nourrit l'Afrique d'un règlement rapide du conflit en Angola. Leur présence, leur participation et leurs contributions éclairées à nos débats constituent un stimulant très important pour le processus de paix.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, doit être félicité pour les efforts inlassables qu'il déploie pour résoudre les conflits qui sévissent dans le monde. À cet égard, il a présenté au Conseil un rapport clair et instructif sur l'Angola, assorti de recommandations précises et constructives.

Il ne fait aucun doute que la signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, a été une étape fondamentale sur la voie de l'instauration de la paix et de la stabilité en Angola. À ce sujet, le Secrétaire général a raison d'estimer que le Protocole de Lusaka a été une manifestation claire de la volonté sincère du peuple angolais de régler ses différends par des moyens politiques. Rendons hommage au Président Frederick Chiluba, au Gouvernement et au peuple zambiens pour avoir accueilli avec succès les délicates négociations et facilité le processus de paix. Au coeur de ce processus délicat se trouvait le Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, qui mérite notre reconnaissance particulière pour le grand talent et la patience admirable avec lesquels il a dirigé le lent et difficile processus de négociations.

Il ne fait aucun doute que le succès du processus de paix en Angola dépend en fin de compte du peuple angolais lui-même. L'importante déclaration faite ce matin par le Ministre des relations extérieures de l'Angola devant le Conseil de sécurité en a témoigné de façon éloquente. Toutefois, l'aide de la communauté internationale est essentielle. Le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil signale que le cessez-le-feu entré en vigueur en novembre 1994 est respecté. Les parties au conflit ont ainsi démontré leur attachement ferme à la paix. Ce faisant, elles ont satisfait aux exigences définies dans de précédentes résolutions du Conseil de sécurité. Le moment est maintenant venu pour que le Conseil de sécurité honore ses engagements et déploie immédiatement la force requise, dans sa totalité, afin qu'elle supervise et vérifie la mise en oeuvre des accords conclus par les parties.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique très clairement ce qui doit être fait. Il relève que tant le Gouvernement angolais que l'UNITA respectent le cessez-le-feu, qu'ils ont montré qu'ils étaient décidés à assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et qu'ils sont attachés au Protocole de Lusaka et à la réconciliation nationale. Compte tenu de ces observations, le Secrétaire général, au paragraphe 60 de son rapport, recommande qu'une nouvelle opération des Nations Unies en Angola, la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) prenne immédiatement la relève d'UNAVEM II, qu'elle ait le mandat et les effectifs décrits dans le rapport et qu'elle soit initialement mise en place pour une période de 12 mois.

Le message du Secrétaire général est haut et clair. Les parties ont montré leur attachement à la paix. Ce serait une grave erreur que de continuer de mettre leur patience à l'épreuve plus longtemps. Le Conseil de sécurité devrait donc déployer UNAVEM III sans retard indu.

Nous sommes encouragés par ce qui ressort du rapport du Secrétaire général, à savoir que la demande des contingents nécessaires au déploiement d'UNAVEM III est déjà pleinement satisfaite. Cela est de bon augure et constitue en même temps un vote de confiance clair dans le processus de paix angolais. Le Conseil de sécurité devrait donc saisir l'occasion qui se présente à lui et éviter de répéter les erreurs passées qui pourraient bien faire dérailler le processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cissé (Sénégal) : Je dois d'abord exprimer mes regrets de ne pas avoir été dans la salle tout à l'heure, mais j'étais en consultation avec les autres membres de la délégation africaine.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Legwaila de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et le remercier des efforts qu'il déploie dans la conduite des affaires du Conseil en ce mois de février.

Qu'il me soit permis également d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à S. E. M. Emilio Cárdenas, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Argentine, pour le talent et le dévouement qu'il a mis au service des travaux du Conseil, qu'il a présidé au mois de janvier.

La communauté internationale a accueilli avec satisfaction la signature, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka par le Gouvernement angolais et l'UNITA. Cet accord, qui est l'aboutissement d'un processus de négociation long et complexe, marque un tournant crucial dans le conflit fratricide qui déchire l'Angola depuis si longtemps.

Je voudrais saluer les efforts consentis tout au long de ce processus par le Représentant spécial du Secrétaire général, S. E. M. Alioune Blondin Beye, par les trois États observateurs — les États-Unis d'Amérique, le Portugal et la Fédération de Russie — et par les pays de la région, en particulier la Zambie et les dirigeants zambiens, qui ont apporté une contribution inestimable à l'heureux aboutissement des pourparlers de Lusaka. Il appartient maintenant aux dirigeants angolais de tirer un trait sur le passé et de s'engager résolument dans la voie de la paix, de la réconciliation nationale et de la construction d'un avenir meilleur pour tous les fils de l'Angola.

De ce point de vue, la déclaration faite ce matin devant le Conseil par S. E. M. Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola, a projeté un certain éclairage sur la situation prévalant dans le pays depuis l'instauration du cessez-le-feu qui appelle à l'optimisme. Dans le même sens, le Secrétaire général, dans son rapport du 1er février 1995, observe des signes encourageants et

révélateurs de la volonté des parties de respecter le cessez-le-feu et de mener à bien le processus de Lusaka.

Notre opinion a toujours été que l'ouverture d'un dialogue franc et sincère fondé sur le respect des engagements souscrits dans le cadre des Accords de Bicesse, celui du choix que les électeurs angolais ont opéré au cours des élections de septembre 1992 et du récent Protocole de Lusaka, constituait la meilleure garantie de l'instauration de la paix à laquelle le peuple angolais aspire si profondément. L'exemple du Mozambique administre la preuve qu'avec une volonté réelle d'aller de l'avant, il n'est pas d'obstacle insurmontable dans la voie de la paix et de la réconciliation nationale.

Saisissant la dynamique créée par la signature du Protocole de Lusaka, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, réuni à Addis-Abeba du 23 au 27 janvier 1995, a mandaté une délégation ministérielle chargée de réaffirmer au Conseil, à l'occasion de la présente séance, son plein soutien au processus de paix en Angola basé sur les accords de paix, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les résultats des premières élections multipartites.

Je voudrais, au nom de S. E. M. Moustapha Niasse, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, que j'ai l'honneur de représenter dans la délégation de l'OUA, m'associer à la déclaration que vient de faire S. E. M. E. C. I. Bwanali, Ministre des affaires étrangères du Malawi, en sa qualité de Président de ladite délégation.

Nous sommes d'avis que le déploiement de la troisième phase de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), tel que prévu dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, contribuera à aider les parties à rétablir la paix et à réaliser la réconciliation nationale en Angola.

Toutefois, la volonté et l'engagement renouvelé de la communauté internationale ne suffiront pas à eux seuls à rétablir la paix en Angola. Il est en effet essentiel que les dirigeants angolais fassent la preuve de leur volonté sans faille de régler le conflit et de restaurer la paix dans leur pays par des moyens pacifiques. Parallèlement aux efforts déployés aux plans politique et militaire, il s'avère tout aussi urgent de créer les conditions nécessaires au démarrage du nouveau programme humanitaire des Nations Unies, dont la réalisation est indispensable à la consolidation de la paix dans ce pays.

Je voudrais saisir cette opportunité pour lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue géné-

reusement au programme interinstitutions en faveur de l'Angola élaboré par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat.

Mon pays, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour poursuivre sa participation à la restauration de la paix civile et de la concorde nationale en Angola.

Je voudrais, en terminant, rendre un hommage mérité au courageux et dévoué personnel des Nations Unies, et en particulier aux membres du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire qui, chaque jour, au péril de leur vie, consentent des efforts immenses pour effectuer leur mission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis particulièrement reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je commencerai par adresser à votre pays les sincères félicitations de ma délégation pour votre accession ce mois-ci à la présidence du Conseil, lequel est sur le point de prendre une importante décision sur la situation en Angola. La Tanzanie est certaine que sous votre direction éclairée le Conseil s'acquittera avec succès des lourdes responsabilités qui lui incombent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. J'adresse également mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emilio Cárdenas, de l'Argentine, pour l'excellente façon dont il s'est acquitté de ses fonctions le mois dernier.

Pendant plus de 30 ans la paix a échappé au peuple angolais. L'effet dévastateur de la guerre sur la vie de la population et sur l'infrastructure socio-économique a été considérable et a fait un nombre de victimes supérieur à celui causé par tout autre conflit dans le monde — 1 000 morts par jour. Ainsi, des centaines de milliers d'habitants ont péri, des milliers d'autres sont devenus des infirmes à vie, et près de 3,5 millions ont été déplacés, où sont devenus des réfugiés ou des orphelins. Par ailleurs, la plupart des terres arables de l'Angola ont été transformées en un immense et dangereux champ de mines.

Dans ce contexte, la communauté internationale a toujours applaudi à toute initiative, en particulier depuis les Accords de Bicesse, qui laissait entrevoir pour le peuple angolais quelque répit et une occasion de parvenir à la paix. La signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, peut être perçue à juste titre comme l'aboutissement d'efforts ardues et prolongés entrepris par la communauté internationale pour appuyer le processus de négociations dont l'objectif est d'instaurer une paix durable en Angola.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour discuter des progrès réalisés depuis l'adoption en décembre dernier — il y a deux mois aujourd'hui — de la résolution 966 (1994). Contrairement à ce qu'il en était dans le passé, il est satisfaisant de noter que le présent rapport du Secrétaire général (S/1995/97 et Add.1) annonce un meilleur avenir pour l'Angola. Ainsi s'écarte le sombre tableau politico-militaire bien connu dont faisait l'objet la situation en Angola. Même en se montrant prudent dans son optimisme, le Secrétaire général estime que

«la coopération sur le terrain avec les troupes du Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) s'étant améliorée, ...» (S/1995/97, par. 3)

Les remarques du Secrétaire général ont été confirmées aujourd'hui par M. Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola, dans l'importante déclaration qu'il a faite devant le Conseil. Il est manifeste que le peuple angolais est las de la guerre et qu'il désire donner ses chances au Protocole de Lusaka afin de pouvoir enfin vivre en paix et s'engager sur la voie de la réconciliation et de la reconstruction nationales de son riche pays.

À cet égard, la Tanzanie félicite chaleureusement le Gouvernement angolais de s'être toujours efforcé de négocier de bonne foi et d'avoir offert d'apporter une contribution en nature à la mission élargie des Nations Unies en Angola. En fait, il a été possible de réaliser autant de progrès dans le processus de paix grâce en grande partie à la position positive adoptée par Luanda. Nous accueillons chaleureusement aussi les forces de l'UNITA qui, comme le gouvernement, se sont déclarées attachées au plein respect de l'application du Protocole de Lusaka, des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut espérer que personne ne reviendra en arrière.

La présence parmi nous de la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) témoigne fermement de la solidarité de l'Afrique avec le peuple

angolais et de son désir de contribuer au processus de paix. C'est aussi un moment opportun pour confirmer que le climat qui prévaut actuellement en Angola mènera inexorablement à un règlement durable et que l'Afrique attend avec impatience l'instauration de la paix tout au moins dans sa partie australe. Les exemples de l'Afrique du Sud et plus récemment du Mozambique augurent bien et pour l'Angola et pour tous les théâtres de conflit sur le continent.

La Tanzanie ne peut qu'être d'accord avec la teneur positive du rapport du Secrétaire général, en particulier avec son dernier chapitre qui décrit la signature du Protocole de Lusaka comme :

«un tournant critique dans le processus de paix en Angola.» (*S/1995/97, par. 54*).

Les parties angolaises sur le terrain ne ménagent rien pour faire en sorte que le cessez-le-feu tienne. Les chefs des forces armées de l'Angola et les forces de l'UNITA ont depuis le cessez-le-feu régularisé leurs contacts et ont promis de coopérer avec la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). La rencontre tant attendue du Président Eduardo dos Santos et de Jonas Savimbi devrait aussi fermement contribuer à donner l'assurance à la communauté internationale de la résolution de tout le peuple angolais à poursuivre le processus de paix.

Il est manifeste que maintenant que tout est presque en place en Angola — comme l'a si éloquemment déclaré le Secrétaire général dans son rapport — la communauté internationale se doit, pour elle-même et pour le peuple angolais qui souffre depuis si longtemps, de prendre immédiatement des mesures efficaces et rapides pour consolider le processus. À cet égard, ma délégation exprime l'espoir que le Conseil va avaliser la recommandation du Secrétaire général de créer une nouvelle opération des Nations Unies en Angola — UNAVEM III — pour relever UNAVEM II sans autre délai, nouvelle opération dont le mandat, la force et les ressources nécessaires devront être en rapport avec sa mission.

Qu'il me soit permis de terminer avec un mot de louange à l'adresse du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et à l'adresse de son infatigable Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, pour les efforts tenaces qu'ils déploient pour trouver une solution viable à la question de l'Angola. Ma délégation veut espérer que leurs efforts, ainsi que ceux que fait l'ensemble du système des Nations Unies, ne fléchiront pas au moment où la communauté internationale mobilise un appui en faveur d'UNAVEM III qui doit assumer de lourdes responsabilités politiques, militai-

res et humanitaires. Le rôle joué par la Zambie et les États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour faciliter les entretiens de Lusaka méritent également nos sincères félicitations.

Le Président (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de la Guinée-Bissau. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Touré (Guinée-Bissau) : Au nom du Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, qui n'a pu se joindre à la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine et prendre part à cette réunion, et au nom de la délégation de la Guinée-Bissau, je voudrais exprimer mes vives et chaleureuses félicitations au Botswana pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous connaissons les talents de négociateur de votre ambassadeur, son expérience des problèmes internationaux, ainsi que son profond attachement à tout ce qui touche à l'équilibre des sociétés et à la paix. Nous sommes donc convaincus que, sous son égide, nos travaux seront couronnés de succès.

À votre prédécesseur, j'exprime toute notre reconnaissance et notre admiration pour le travail accompli sous sa présidence. Nos félicitations vont aussi au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rapport exhaustif et clair qu'il a fourni sur l'Angola et le déploiement d'UNAVEM III. Qu'il soit assuré de notre soutien.

Qu'un hommage soit aussi rendu aux membres du Conseil de sécurité pour leurs actions résolues en faveur du règlement des problèmes brûlants du monde qui nous tiennent à coeur et pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès des travaux en cours du Conseil de sécurité sur l'Angola.

Le drame qui se joue en Angola a été largement évoqué dans cette enceinte du Conseil, dans ses implications tant politiques qu'économiques et sociales. Les pays africains, redoutant à juste titre les effets désastreux de ce drame sur leur économie déjà mal en point, ont jugé bon de tout mettre en oeuvre pour éviter de nouvelles contraintes et en finir avec ce drame qui n'a que trop duré.

Malgré les efforts et les sacrifices consentis, ces années passées ont été, pour le peuple angolais, une période perdue pour le développement de son pays. La situation

socio-économique s'est complètement dégradée en raison des effets de la guerre et, notamment, de la poursuite des luttes fratricides provoquant le tarissement des ressources financières, asphyxiant ainsi l'économie et détruisant de nombreuses vies humaines.

C'est pourquoi, à l'occasion de leur dernière réunion ministérielle, les pays africains ont clairement manifesté leur solidarité indéfectible à l'égard du peuple angolais dans sa juste lutte pour la sauvegarde de son indépendance nationale et de son intégrité territoriale, tout en appuyant les acquis des Accords de Bicesse et de Lusaka. Cette réunion du Conseil a aussi été l'occasion pour les ministres de réitérer leur appui total au respect des droits les plus élémentaires reconnus à tout être humain et de soutenir l'avènement d'une ère démocratique et de réconciliation en Angola. Les États africains, dans leur ensemble, se sont engagés à apporter leur contribution au processus de paix entamé et à l'application stricte des accords conclus pour une paix durable, raison de la présence souhaitée ici de la délégation ministérielle composée d'éminents fils du continent.

La République de Guinée-Bissau se félicite des mesures prises par le Gouvernement angolais et les institutions compétentes de l'Angola en vue de la réalisation de la réconciliation nationale, notamment en promulguant une loi d'amnistie pour les délits commis dans le cadre de la crise postélectorale et en acceptant de contribuer efficacement à la réussite du déploiement d'UNAVEM III tout en lui apportant l'assistance nécessaire. Elle félicite aussi le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA qu'elle encourage en même temps à poursuivre tous leurs efforts en vue d'honorer les engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka. Nous nous réjouissons des efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, et par les trois États observateurs du processus de paix en Angola, ainsi que par certains États voisins, notamment la Zambie, qui ont contribué au succès des pourparlers de paix de Lusaka.

Comme les membres du Conseil le savent, les peuples angolais et de la Guinée-Bissau partagent des liens historiques, culturels et fraternels de lutte de longue date; c'est pourquoi mon gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau appuient totalement le processus de paix dans ce pays frère.

La Guinée-Bissau fait siennes les importantes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résultats des élections multipartites supervisées par la communauté internationale, qu'elle considère comme libres et justes. Mon gouvernement soutient fermement UNAVEM

III, et est prêt à fournir, dans la mesure de ses capacités, le contingent nécessaire qui lui sera demandé pour le bon accomplissement de la tâche de cet organe.

L'Organisation de l'unité africaine doit être remerciée des efforts continus et louables qu'elle déploie inlassablement pour apporter des solutions viables aux multiples conflits en Afrique et particulièrement en Angola, et trouver là notre gratitude, s'agissant notamment des initiatives prises en faveur de la réconciliation nationale et de l'instauration de la paix en Angola. En effet, depuis sa création, cette organisation a toujours constitué le cadre politique au sein duquel s'est affirmé son engagement historique du maintien de la paix et de la libération de toute l'Afrique. Le Gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau restent fidèles à la pensée de leur immortel leader, Amilcar Cabral, qui souhaitait une Afrique libre, indépendante, souveraine et pacifique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Afonso (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes ravis de vous voir présider nos débats. Il ne fait aucun doute pour nous que la présidence assumée par votre pays est une garantie du succès des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens à vous assurer que ma délégation est décidée à travailler étroitement avec vous dans l'exercice de vos fonctions.

Je voudrais également rendre particulièrement hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emilio Cárdenas, de l'Argentine, pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Mon gouvernement le remercie une fois encore très vivement d'avoir pris l'initiative de convoquer la réunion si fructueuse sur la situation au Mozambique au mois de janvier.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois encore notre gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, non seulement pour la compétence avec laquelle il dirige l'Organisation, mais aussi pour son dévouement et pour ses efforts inlassables au service de la cause de la paix et de la sécurité internationales. Le Gouvernement et le peuple mozambicains ont de toute évidence

une dette envers lui pour le rôle constructif qu'il a joué dans le succès de la mission de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

Le Conseil est une nouvelle fois réuni pour s'acquitter de ses responsabilités en un moment exceptionnel de l'histoire du peuple de l'Angola, où la paix et la stabilité sont à sa portée. Ma délégation a examiné avec soin le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous avons aussi écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les déclarations faites aujourd'hui par S. E. M. Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola, et par S. E. M. E. C. I. Bwanali, Ministre des affaires étrangères du Malawi et Chef de la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à cette séance. Nous remercions les ministres de nous avoir si éloquemment décrit la situation qui règne dans ce pays frère, l'Angola. Leurs déclarations soulignent l'urgence et la détermination avec lesquelles la communauté internationale dans son ensemble et le Conseil de sécurité en particulier doivent traiter de la question dont le Conseil est aujourd'hui saisi : le déploiement, en tant que toute première priorité, d'une opération de maintien de la paix en Angola.

À cet égard, ma délégation tient à dire combien elle se félicite de la proposition, à laquelle elle donne son appui, présentée par le Secrétaire général dans son rapport, tendant à ce

«qu'une nouvelle opération des Nations Unies en Angola, UNAVEM III, prenne immédiatement la relève d'UNAVEM II.» (S/1995/97, par. 60)

Du reste, lorsqu'il a pris la parole au Conseil de sécurité le 27 janvier 1995, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de mon pays, M. Leonardo Santos Simão, a insisté en ces termes sur l'importance de cette question :

«Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner l'importance que nous attachons au déploiement rapide de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). À en juger par l'expérience que nous avons acquise récemment à cet égard, plus vite un tel mécanisme de vérification est créé et déployé, meilleures sont les chances de voir aboutir le processus de paix. J'invite donc le Conseil à se pencher sur la question promptement et diligemment.» (S/PV.3494, p. 5)

On ne saurait surestimer la pertinence et l'urgence des mesures prises par le Conseil. La signature du Protocole de Lusaka en novembre dernier a été l'aboutissement d'un long et délicat processus de négociations pour faire échec à la situation de guerre en Angola et pour contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité, non seulement dans ce pays, mais dans l'ensemble de la région de l'Afrique australe. Nous sommes persuadés que la paix en Angola ne peut plus être retardée. Plus que jamais, les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble ont pour devoir, dans un geste de solidarité, de tendre la main au peuple de l'Angola et à son gouvernement légitime pour les aider dans leur quête de paix et de stabilité. Dans l'aide que nous apportons au peuple angolais, nous estimons qu'il est de la plus haute importance de respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes de souveraineté, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures de la République d'Angola, conformément aux «Acordos de Paz» et au Protocole de Lusaka. Nous sommes d'avis que la communauté internationale peut aider les États Membres de l'Organisation des Nations Unies tout en respectant pleinement ces principes.

À ce propos, nous ne pouvons accepter que le déploiement d'une opération de maintien de la paix soit assortie de conditions. Nous déclarons donc que nous appuyons la délégation angolaise quand elle dit que, pour elle, certains paragraphes du projet de résolution doivent être revus pour rencontrer le plein accord du Gouvernement angolais.

Nous sommes heureux de constater que le Conseil envisage le déploiement en Angola d'une opération de maintien de la paix complète et judicieuse, qui n'ait pas seulement une dimension politique et militaire, mais qui comporte aussi des activités humanitaires et de déminage. Dans ses efforts visant à relever les défis de l'aide humanitaire, le Gouvernement angolais aura sans nul doute besoin de l'appui de la communauté internationale. Le rôle joué par les Nations Unies sera notamment de la plus grande importance, car il servira de cadre approprié pour une coordination efficace de l'aide humanitaire. Quant au programme de déminage, nous estimons qu'il est essentiel pour la réinstallation des personnes déplacées qui rentrent dans leurs foyers. Le succès de ce programme est crucial pour le déploiement d'efforts visant la remise en état des infrastructures dans les campagnes et la promotion de la production agricole dans les zones rurales.

Le Mozambique est uni à l'Angola par de solides et très anciens liens de fraternité et d'amitié. Nous sommes liés à l'Angola, non seulement par une histoire commune,

mais aussi par un langage commun. Qui plus est, nous sommes unis à ce pays frère parce que nos peuples ont lutté ensemble pour l'indépendance de leur pays. Ensemble, nous avons forgé notre identité nationale et ensemble nous avons résisté à la déstabilisation et à l'agression. Même dans notre quête de la paix, le processus de paix angolais et le processus de paix mozambicain ont suivi la même voie; ils ont rencontré les mêmes obstacles et fait face aux mêmes incertitudes.

Il y a quelques jours, dans cette même salle, le Conseil a célébré l'aboutissement de la mission de l'ONUMOZ dans mon pays. Mais tant que la paix ne sera pas une réalité en Angola, les succès remportés au Mozambique ne pourront pas être considérés comme complets et solides. C'est pourquoi ma délégation entend réaffirmer qu'elle appuie sans réserve le peuple et le Gouvernement angolais dont elle est entièrement solidaire. Nous réaffirmons aussi que nous sommes prêts à faire de notre mieux pour contribuer aux efforts afin que la paix, l'harmonie et la réconciliation nationale règnent dans ce pays frère. Ma délégation voudrait prier instamment chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies d'en faire autant.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que ma délégation estime qu'il est particulièrement approprié que ce soit vous, en votre qualité de Ministre des affaires étrangères du Botswana, qui présidiez cette importante séance. Nous sommes certains que, sous la présidence du Botswana en février, le Conseil sera entre de bonnes mains.

La participation à notre débat d'une délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dirigée par le Ministre des affaires extérieures du Malawi, montre bien aussi l'importance de ce débat ainsi que de l'appui et de l'attachement de l'OUA et de ses États membres au succès de ce qui, espérons-nous, sera l'étape finale sur la voie de l'instauration d'une paix durable en Angola. J'ai été très heureux de constater la présence parmi nous du Ministre des relations extérieures de l'Angola, dont la déclaration a vivement intéressé ma délégation.

Depuis l'accession de l'Angola à l'indépendance, la Suède a participé activement aux efforts de coopération pour le développement et à d'autres formes d'appui en faveur du développement et de la paix en Angola.

Le peuple angolais souffre depuis trop longtemps déjà des conséquences d'une guerre civile dévastatrice. Aussi avons-nous accueilli avec une satisfaction et un soulagement particuliers la signature du premier accord de paix ainsi que celle du Protocole de Lusaka en novembre dernier. Ce Protocole et le cessez-le-feu qui a suivi ont fourni la base nécessaire à un processus visant à déboucher sur une paix durable. Toutefois, la situation demeure incertaine. Ainsi qu'il a été démontré en maintes occasions, les engagements officiels pris par des parties à un conflit ne sont pas nécessairement suffisants. Les accords doivent être respectés par toutes les parties concernées et être mis en oeuvre. Les événements qui se sont produits en 1992 lorsque l'UNITA a pris les armes après sa défaite aux élections générales ne doivent pas pouvoir se reproduire.

Pour réussir, tout processus de paix exige une volonté ferme des parties et une confiance mutuelle entre elles. Si tel n'est pas le cas, aucune mission de l'ONU, aussi bien planifiée et équipée soit-elle, ne peut réussir.

Si la rencontre entre les commandants militaires des deux parties est de bon augure, elle semble toutefois insuffisante. Des pourparlers directs entre le Président dos Santos et le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, sont nécessaires à tout véritable processus de réconciliation nationale. La Suède demande donc aux deux parties de faire tout leur possible pour faire en sorte que le processus de paix aille de l'avant.

À ce sujet, nous tenons à exprimer nos remerciements et notre admiration au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, pour les efforts vigoureux qu'il a déployés en faveur du processus de Lusaka et de sa mise en oeuvre, ainsi que pour sa contribution à l'amélioration du climat politique en Angola.

Le Protocole de Lusaka assigne un rôle vital à l'ONU. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le respect du cessez-le-feu manifesté par le Gouvernement angolais et l'UNITA et leur volonté de veiller à ce que la sécurité du personnel soit assurée lui ont permis de recommander que la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) prenne maintenant la relève d'UNAVEM II. Il est également encourageant d'apprendre que de nombreux États Membres, et notamment des pays voisins, se sont déclarés

prêts à fournir à la nouvelle opération un nombre important d'unités et d'observateurs.

La Suède a participé à UNAVEM II en lui fournissant des observateurs militaires et policiers. Le Gouvernement suédois a décidé de fournir 20 observateurs militaires à UNAVEM III.

Le Gouvernement suédois a l'intention de continuer à appuyer le processus de paix et la reconstruction du pays de la manière qui conviendra le mieux. Les programmes de secours humanitaire se poursuivront, mais l'aide sera de plus en plus axée sur la satisfaction des besoins fondamentaux, tels que le renforcement des installations de transport, la logistique, et ainsi de suite.

Le nombre de mines disséminées dans le pays constitue un problème grave en raison des souffrances et des morts qu'il entraîne et du fait qu'il empêche le retour à une vie normale. C'est pourquoi il a été décidé, en coopération avec le Gouvernement angolais et le Programme alimentaire mondial (PAM), de commencer à entreprendre des opérations de déminage qui seront effectuées par du personnel militaire suédois.

Le Gouvernement suédois envisage aussi favorablement d'examiner la possibilité d'envoyer des experts militaires suédois soit pour mettre en route des centres de démobilisation soit pour apporter leur aide aux opérations de démobilisation.

Ce que nous espérons maintenant, et à quoi nous nous attendons en fait, est un engagement total des parties vis-à-vis du processus menant à une paix et une sécurité véritables et durables en Angola. Pour sa part, la Suède est prête à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Suède des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord féliciter le Représentant permanent du Botswana pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Ma délégation est certaine que, sous la présidence du Botswana, les affaires du Conseil de sécurité sont en très bonnes mains. Nous tenons également à remercier son prédécesseur, M. Cárdenas, Représentant permanent de l'Argentine, pour la manière efficace dont il a dirigé avec succès les travaux du Conseil de sécurité au mois de janvier.

Ma délégation est heureuse de souhaiter la bienvenue à la délégation ministérielle de haut niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Sa présence parmi nous aujourd'hui souligne l'importance que l'Afrique accorde à l'accélération du processus de paix en Angola et à la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, qui a été influencé par les conclusions tirées dans les «Acordos de Paz» et s'en est inspiré.

Nous souhaitons particulièrement la bienvenue également à l'Honorable E. C. I. Bwanali, Ministre des affaires étrangères du Malawi, qui préside la délégation ministérielle de l'OUA, et à l'Honorable Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola, dont le Gouvernement a démontré son attachement au Protocole de Lusaka et aux «Acordos de Paz».

Il ressort clairement de la situation sur le terrain que nous pouvons être assurés que la tâche que nous sommes sur le point d'entreprendre avec la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) offre des perspectives viables. La première indication de cela est le fait que le cessez-le-feu convenu en novembre dernier est généralement respecté. Deuxièmement, après le traumatisme causé par un conflit interminable, les parties semblent maintenant résolues à poursuivre la cause de la paix dans l'intérêt supérieur de la survie, de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Troisièmement, grâce au véritable leadership du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Blondin Beye, et aux efforts du Chef du Groupe d'observateurs militaires, le général de division Chris Garba, la situation par ailleurs instable en Angola laisse à présent entrevoir clairement une possibilité de stabilisation. Quatrièmement, le Gouvernement et le peuple angolais ont montré qu'ils étaient fermement attachés à un rapide déploiement d'UNAVEM III en proposant de faire une importante contribution en nature aux dépenses de fonctionnement de la nouvelle opération de maintien de la paix. Nous saluons cette proposition et espérons qu'elle incitera la communauté internationale à faire preuve de la

même coopération et à se montrer disposée à appuyer le processus de paix actuel en Angola.

Au travers du mandat d'UNAVEM III, l'ONU cherche à créer un niveau crédible de force qui permette de faire face à l'énormité et à la complexité du problème sur le terrain, selon un calendrier qui n'implique pas une présence indéfinie de l'ONU en Angola. En même temps, UNAVEM III a pour mandat d'assurer une surveillance continue de la situation en Angola, y compris le strict respect du cessez-le-feu et la progression de la mise en oeuvre du processus de paix. Cette combinaison délibérée d'obligations et de responsabilités, de l'avis de ma délégation, permet à la communauté internationale de participer pleinement à toutes les étapes de l'opération UNAVEM III.

Au coeur du mandat actuel il y a la souplesse que le Secrétaire général doit veiller à maintenir pour déterminer le cours, le contenu et le calendrier du déploiement des forces militaires et du personnel civil en fonction de la situation sur le terrain en Angola. À notre avis, en aucun cas, le déploiement ne doit pas commencer plus tard que le 31 mars 1995. Nous ne nous attendons pas à ce que d'autres conditions soient exigées qui risqueraient d'empêcher le Secrétaire général de s'acquitter de ses responsabilités au titre du mandat qui doit être approuvé par le Conseil de sécurité pour UNAVEM III.

S'agissant de la durée du mandat lui-même, nous opterions de préférence pour une période initiale de 12 mois, conformément à la recommandation objective du Secrétaire général et aux réalités sur le terrain. Cependant, nous pourrions accepter la période initiale de six mois proposée dans le projet actuel, mais à condition seulement qu'il soit bien compris que l'ONU n'est pas prête à mettre fin à sa présence en Angola après six mois seulement, mais plutôt à renouveler cette présence pour de nouvelles périodes, sur la base des progrès effectivement réalisés, afin de permettre au processus politique de prendre racine.

Un élément critique de cet effort est la nécessité de créer un environnement propice à la concrétisation du processus politique. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de l'appel lancé pour qu'une réunion ait lieu dès que possible entre le Président de l'Angola et le chef de l'UNITA. Nous sommes certains que le Président dos Santos est prêt pour une telle réunion, et nous prions instamment M. Savimbi de le rencontrer sans plus tarder. Pareille réunion de haut niveau imprimerait un nouvel élan au processus de paix et permettrait d'établir la confiance entre les parties. À long terme, puisque la question de l'Angola semble être ni plus ni moins qu'une question de

partage du pouvoir, ma délégation croit que l'objectif devrait être que tous les Angolais, sans exception, aient des chances et des possibilités égales d'accès à la prise de décisions dans un cadre politique. C'est en cela que réside essentiellement la véritable valeur de la démocratie et le préalable à tout processus démocratique durable.

L'ampleur de la désintégration sociale qui se produit en Angola exige que tous les efforts soient faits pour sauver la situation et aider la République dans sa tâche de réconciliation, de redressement et de reconstruction. À cet égard, la communauté internationale doit continuer à jouer un rôle. Entre-temps, nous saluons l'action déployée par les États et les organisations qui jusqu'à présent ont contribué à ces efforts et leur demandons instamment de les poursuivre. Nous demandons à ceux qui n'ont pas encore apporté ce genre de contributions à le faire et les exhortons à le faire sur une base sûre et continue.

Pour terminer, ma délégation exprime son plein appui au projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous sommes particulièrement heureux qu'il réaffirme l'attachement du Conseil de sécurité aussi bien à la souveraineté qu'à l'intégrité territoriale de l'Angola. À notre avis, il n'y a aucun paragraphe dans le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter qui porte atteinte aux droits souverains du Gouvernement angolais — c'est-à-dire au maintien de l'ordre public et à la préservation de l'intégrité territoriale du pays — soit avant, pendant ou après UNAVEM III.

Enfin, ma délégation espère que l'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution représentera pour le Conseil un tournant décisif et un pas important vers l'établissement d'une paix durable en Angola, pays qui, après tout, a été bien trop longtemps en guerre avec lui-même et dont le peuple mérite, maintenant plus que jamais, d'avoir la possibilité de reprendre une vie normale et productive.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. le Ministre des affaires étrangères du Botswana venu présider personnellement la présente séance. Il le félicite aussi de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, plein succès dans l'accomplissement de vos nobles tâches.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Emilio Cárdenas de l'Argentine pour la façon remarquable dont il a dirigé, avec l'efficacité et la promptitude qui le caractérisent, les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à la présente séance du Conseil au Ministre des relations extérieures de l'Angola et aux autres Ministres des affaires étrangères de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et les remercier de leurs déclarations importantes.

Le processus de paix en Angola est entré dans une phase critique. Le Protocole de Lusaka, qui a été finalement signé par le Gouvernement angolais et l'UNITA à la fin de 1994 à l'issue de négociations longues et ardues, et l'entrée en vigueur par la suite de l'accord de cessez-le-feu, ont jeté une base favorable à cette paix que le peuple angolais souhaite si ardemment. La détermination des deux parties angolaises de travailler à la réconciliation nationale et de mettre fin à leur conflit par des moyens pacifiques est un exemple pour le règlement d'autres conflits et différends en Afrique. Nous espérons ardemment que les parties angolaises maintiendront le cessez-le-feu et se consacreront sans répit à faire triompher la noble cause de la réconciliation nationale, conformément au calendrier établi dans le Protocole de Lusaka, apportant ainsi leur contribution à la paix et à la stabilité en Angola.

La mise en place de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) n'est pas seulement ardemment souhaitée par les deux parties et par le peuple angolais; c'est également l'expression concrète des mesures prises par la communauté internationale pour appuyer et consolider le processus de paix angolais. L'envoi d'une délégation aussi nombreuse et d'un niveau aussi élevé de l'OUA à New York pour participer à l'examen de la question angolaise au Conseil de sécurité montre que les pays africains et l'OUA sont prêts ne serait-ce qu'à apporter leur part au règlement des conflits en Afrique. Cela est extrêmement louable. L'ONU et le Conseil de sécurité devraient attacher une grande importance à la solution des problèmes africains et au renforcement de la coopération avec l'OUA de façon à aider l'Angola à s'acheminer sur la voie du rétablissement de la paix dès que possible.

Le monde de l'après-guerre froide est loin d'être calme. Nous avons besoin de toute urgence d'un environnement pacifique et stable afin de promouvoir notre développement commun et d'améliorer le niveau de vie des peuples. Cette nécessité est d'autant plus pressante et réelle dans l'Afrique d'aujourd'hui que sans paix et sans stabilité

dans le continent africain, la paix et la stabilité mondiales continueront de nous échapper.

L'Afrique n'a pas besoin d'ingérence extérieure, mais elle a par contre besoin qu'on lui apporte aide et coopération. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours souhaité renforcer leur coopération avec les pays africains. Nous avons suivi attentivement en les appuyant les efforts faits par le peuple angolais pour mettre promptement fin à la guerre et obtenir une paix durable. Nous appuyons aussi sincèrement l'OUA dans les efforts qu'elle déploie pour sauvegarder la stabilité politique en Afrique et participer activement aux affaires internationales, en particulier au règlement politique des conflits en Afrique.

Le peuple angolais qui passe actuellement par une période de transition critique a besoin de continuer de recevoir le ferme appui de la communauté internationale. Le projet de résolution dont nous sommes saisis reflète objectivement la situation et les besoins des Angolais. La délégation chinoise votera donc pour ce projet.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : J'ai le plaisir de vous saluer, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant du pays qui assume la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois, et je suis heureux de vous souhaiter, et de souhaiter au Représentant permanent et à la délégation du Botswana, plein succès dans l'important travail entrepris.

Nous sommes reconnaissants au Représentant permanent de l'Argentine de l'important travail qu'il a accompli en sa qualité de Président du Conseil de sécurité le mois dernier. Je suis heureux de saluer ici la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui comprend des ministres des affaires étrangères, notamment le Ministre des relations extérieures de l'Angola, N. Venâncio de Moura. La participation à la réunion du Conseil de sécurité d'une délégation aussi représentative de l'organisation régionale africaine souligne l'importance de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui non seulement pour l'Angola mais pour l'ensemble de l'Afrique.

En tant que l'un des États observateurs de la tröika, la Russie appuie la transition rapide d'UNAVEM II à UNAVEM III, cette dernière devant être dotée d'un mandat élargi pour appliquer les mesures énoncées dans le Protocole de Lusaka. Pour consolider encore davantage la paix

très fragile qui règne en Angola, il est indispensable que le Conseil de sécurité approuve immédiatement le mandat d'UNAVEM III et le déploiement progressif et effectif de l'opération de maintien de la paix. Cela devrait naturellement s'effectuer dans des conditions financières, matérielles, humaines et autres aussi économiques que possible. Cette décision du Conseil de sécurité devrait permettre de renforcer le cessez-le-feu et le climat de confiance en Angola et d'imprimer un élan nouveau et puissant au processus de règlement en Angola, qui devrait permettre d'améliorer la situation dans ce pays.

Le projet de résolution dont il a été convenu au cours de consultations préalables est réaliste et équilibré et répond pleinement aux objectifs de consolidation de la paix et de la stabilité en Angola, ainsi qu'aux critères de lancement d'une nouvelle opération de maintien de la paix. Il importe de noter que ce projet de résolution a été établie en tenant strictement compte du calendrier dont ont convenu le Gouvernement angolais et l'UNITA dans le cadre du Protocole de Lusaka, qu'il ne fait mention d'aucun préalable et qu'il crée la base indispensable à un déploiement rapide et graduel des forces essentielles d'UNAVEM III. En conséquence, la délégation russe votera pour le projet de résolution.

Le succès de l'opération de maintien de la paix en Angola dépendra largement du déploiement opportun de forces adéquates des Nations Unies en Angola mais aussi, et en particulier, des positions constructives et cohérentes qu'adopteront les parties angolaises et de la détermination dont elles feront preuve dans le respect du calendrier de règlement. Il est indispensable que les parties angolaises, en particulier l'UNITA, fassent preuve de la volonté politique nécessaire de s'acquitter des obligations auxquelles elles ont souscrit dans l'intérêt de la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale dont le peuple a tant besoin après avoir connu les affres et les souffrances découlant d'une guerre fratricide qui a duré pendant 20 ans. À cet égard, nous fondons nos espoirs dans la rencontre personnelle du Président de l'Angola, M. dos Santos, et du dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, rencontre qui, comme le mentionne le projet de résolution, pourrait donner l'impulsion politique à la bonne exécution du Protocole de Lusaka.

Pour sa part, la Fédération de Russie, qui a déjà mis des observateurs militaires à la disposition de la Mission des Nations Unies en Angola, continuera de ne rien ménager, au plan bilatéral comme au plan multilatéral, pour promouvoir le processus de restauration de la paix et de la stabilité en Angola, pays avec lequel la Russie entretient d'étroites relations d'amitié et de coopération.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis d'adresser les sincères félicitations de ma délégation au Botswana pour son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes certains que grâce à l'expérience et au talent de diplomate du Représentant permanent du Botswana, il sera possible de mener à bien les travaux du Conseil. Ma délégation peut l'assurer de son plein appui.

Nous souhaitons également remercier l'Ambassadeur Emilio Cárdenas, de la République argentine, pour l'excellent travail qu'il a accompli le mois dernier.

Ma délégation souhaite aussi saluer les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en particulier S. E. le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, qui sont venus au Conseil pour apporter leur appui et leur contribution au processus de paix en Angola. Il est certain que si les organisations régionales participaient résolument à la recherche de solutions dans les régions du monde où des conflits entraînent pour les pays où ils ont lieu des conséquences néfastes au plan économique et humain, il serait possible d'éviter que ces conflits ne gagnent du terrain. À cet égard, nous exprimons notre profonde gratitude à l'OUA pour les efforts qu'elle déploie en Angola et dans d'autres régions de l'Afrique où persistent encore des situations difficiles découlant de conflits politiques internes. Il conviendrait à l'avenir d'appliquer à d'autres pays ou régions du continent où persistent des conflits les mesures dont bénéficie actuellement l'Angola.

Ma délégation estime que la signature le 20 novembre 1994 du Protocole de Lusaka représente un moment crucial dans le conflit en Angola. En l'adoptant, les parties ont clairement manifesté leur désir de régler le conflit et de restaurer la paix dans leur région par des moyens pacifiques. Pour cette raison, nous remercions le Gouvernement angolais et l'UNITA des efforts qu'ils ont entrepris pour maintenir le cessez-le-feu dont il a été convenu. Bien que l'application du Protocole ne soit pas parfaite et qu'elle ait pris du retard à certains égards, le bilan est en général positif et encourageant.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général du rapport sur la deuxième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) qu'il a soumis au Conseil conformément au paragraphe 8 du dispositif de la

résolution 966 (1994). Ce rapport dresse un tableau complet et détaillé de la situation actuelle en Angola, et nous appuyons sa teneur de même que l'appel qu'il lance en faveur de la fourniture de l'assistance humanitaire dont a besoin l'Angola.

Dans son rapport, le Secrétaire général recommande que la Mission des Nations Unies en Angola se poursuive, compte tenu des progrès accomplis dans le domaine politique par le biais des «Acordos de Paz», de la signature du Protocole de Lusaka et de l'engagement des parties à appliquer et à respecter les résolutions adoptées par le Conseil. Ma délégation souscrit pleinement à cette recommandation et appuie en conséquence le projet de résolution dont le Conseil est saisi, par lequel sera créée l'opération de maintien de la paix UNAVEM III, dotée d'un mandat initial allant jusqu'au 8 août 1995.

Mon gouvernement souhaite également que l'on applique sans autre délai le Protocole de Lusaka afin que les dirigeants de l'Angola puissent guider leur pays sur le sentier de la paix, de la démocratie et du développement.

La réalisation complète de ce qui précède justifierait les dispositions du paragraphe 10 du projet de résolution, selon lesquelles il sera mis fin à la mission d'UNAVEM III lorsque les objectifs du Protocole de Lusaka auront été réalisés. Ainsi, lorsque le mandat d'UNAVEM III sera achevé, le destin de l'Angola reposera entièrement entre les mains des Angolais.

C'est pourquoi nous estimons que cette résolution devrait non seulement être un encouragement mais, aussi, un sujet de profonde réflexion et inciter les parties au conflit de l'Angola à agir avec sérieux en ce qui concerne l'avenir de leur pays.

Nous lançons un appel solennel aux dirigeants angolais pour qu'ils arrivent enfin à la conclusion que, une fois achevé le mandat d'UNAVEM III, s'ils ne s'aident pas eux-mêmes à résoudre leurs problèmes politiques internes, il sera difficile à la communauté internationale de leur apporter son aide. Nous espérons que ces dirigeants agiront avec sagesse, maturité et un sentiment élevé de patriotisme et qu'ils sauront remettre l'Angola à la place qui lui revient sur la scène internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Honduras des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Mérimée (France) : Monsieur le Président, la délégation française est heureuse de vous voir vous-même présider le Conseil en cette occasion importante pour l'Afrique, et nous nous réjouissons de voir les destinées du Conseil dans les mains expertes de votre ambassadeur pour ce mois de février. En même temps, je voudrais dire à la délégation argentine combien nous avons apprécié la qualité de son travail et la direction de l'Ambassadeur Cárdenas lors du mois de janvier.

La France souhaite aussi rendre hommage à l'impressionnante délégation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui nous fait l'honneur de participer à cette réunion du Conseil sur l'Angola. La présence de cette délégation démontre l'intérêt que porte le continent africain tout entier à l'Angola. C'est pour nous, en tout cas, une garantie supplémentaire qui devrait permettre aux Angolais d'en finir avec une guerre fratricide et de rejoindre la voie de la démocratie et du progrès. Mon gouvernement se félicite à cet égard de l'action que compte continuer de jouer l'Organisation de l'unité africaine dans la solution du conflit angolais. L'implication des organisations régionales dans la solution des crises est en effet un atout indispensable pour la réussite des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va adopter tout à l'heure un projet de résolution par lequel sera créée la troisième phase de l'UNAVEM. Cette opération comprendra plus de 7 000 hommes. Ce projet de résolution constitue un cadre complet de l'action des Nations Unies pour les deux ans à venir. En effet, UNAVEM III ainsi créée bénéficiera d'un mandat clair qui lui permettra d'accompagner les efforts du Gouvernement angolais et de l'UNITA pour l'application des accords de Lusaka signés le 15 novembre dernier, ceci jusqu'à la tenue des élections présidentielles et la prise de fonctions du Président de la République élu.

Dans ce mandat, aucun aspect n'a été négligé : UNAVEM III remplira des tâches politiques, militaires, de police, humanitaires et électorales. Nous relevons également qu'une attention particulière a été portée aux opérations de déminage qui permettront entre autres de faciliter le retour des réfugiés, ainsi qu'à l'information des Angolais. Mon gouvernement se félicite enfin que le Secrétariat ait tiré les leçons des expériences passées et qu'une radio des Nations Unies soit amenée prochainement à fonctionner en Angola.

Pour autant, le Conseil ne donne pas, en adoptant ce projet de résolution, carte blanche au Gouvernement angolais et à l'UNITA. En 1992, le processus électoral supervisé par les Nations Unies n'a pas permis de mettre fin à la crise angolaise. Cet échec ne doit pas se renouveler.

L'engagement des Nations Unies qui, en Angola, dure depuis plus de trois ans doit bénéficier maintenant d'une collaboration complète du Gouvernement angolais et de l'UNITA. Cette coopération conditionne le déploiement des bataillons d'infanterie qui constitueront l'essentiel d'UNAVEM III. Plus encore, le Conseil de sécurité déclare avoir l'intention de revoir le rôle de l'ONU en Angola au cas où le Secrétaire général signifierait que la coopération des parties se fait attendre ou laisse à désirer. Pour mon pays, il ne s'agit pas là d'une clause de style.

Le Gouvernement angolais et l'UNITA ont négocié avec acharnement les termes de l'accord de Lusaka. Nous tenons à ce propos à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, qui a su, par sa patience et son habileté, amener les deux parties à signer ce document. Nous espérons maintenant que le Gouvernement angolais et l'UNITA mettront le même acharnement à remplir les obligations qu'ils ont ainsi souscrites.

Le Conseil de sécurité a été scrupuleusement informé du déroulement de ces négociations. Le projet de résolution prévoit qu'il sera également scrupuleusement tenu au courant des détails de son application.

L'Afrique australe était, il y a 10 ans, la région de tous les conflits. Progressivement la paix et la démocratie ont gagné toute cette partie du continent : la Namibie d'abord, puis l'Afrique du Sud, enfin le Mozambique. Il ne reste donc que l'Angola. Le peuple angolais a déjà manifesté à plusieurs reprises sa volonté de paix et de réconciliation nationale. Nous espérons que l'occasion qui lui est ainsi offerte de mettre fin à la guerre lui permettra de tourner définitivement une page de son histoire. Mon pays, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour qu'il en soit ainsi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées et qu'il a adressées à l'Ambassadeur de mon pays.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, m'associer aux orateurs précédents pour vous adresser mes plus chaleureuses félicitations et vous remercier de présider nos travaux aujourd'hui. Votre autorité, votre prestige et votre expérience contribueront certainement au succès d'un débat extrêmement important sur un pays africain, l'Angola.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mes meilleurs vœux à notre cher ami l'Ambassadeur Legwaila, qui assume la présidence du Conseil pendant le mois de février. Nous savons tous que, grâce à ses

qualités professionnelles et humaines, les résultats des travaux du Conseil seront particulièrement satisfaisants.

Je voudrais également remercier sincèrement le Président du Conseil de sécurité pour le mois dernier, l'Ambassadeur de l'Argentine, dont la présidence a été véritablement exemplaire pour nombre d'entre nous — non seulement parce qu'elle a été particulièrement remarquable, mais aussi parce qu'elle a été extrêmement fructueuse et respectueuse des délais, ce dont le Conseil de sécurité a grandement besoin.

Le projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter autorise le plein déploiement de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Angola, à l'appui de l'accord conclu à Lusaka. Cet accord met fin à la guerre civile qui a déchiré l'Angola durant les 20 années qui ont suivi son indépendance. Les divisions et la haine se sont si profondément enracinées durant cette période que restaurer la confiance mutuelle est probablement la tâche la plus difficile à laquelle on se heurte actuellement. C'est pourquoi mon gouvernement estime que le déploiement d'une mission de maintien de la paix de vaste ampleur et dotée d'un mandat bien précis, tel que cela est envisagé dans le projet de résolution, est à la fois nécessaire et pleinement justifié.

Une des conditions indispensables au succès de l'opération demeure toutefois que les parties respectent intégralement leurs engagements. À cet égard, l'échange de lettres entre le Président de l'Angola, S. E. M. José Eduardo dos Santos, et le Président de l'UNITA, M. Jonas Savimbi — sur lequel l'attention du Conseil a été appelée hier — représente réellement un fait nouveau encourageant, puisqu'il marque l'ouverture d'un dialogue direct au plus haut niveau politique. Nous espérons qu'une réunion entre les deux dirigeants pourra avoir lieu dès que possible, symbolisant ainsi le début d'une ère nouvelle pour la vie en Angola.

Nous pensons que le moment est venu pour les parties angolaises de veiller à ce que leurs vastes ressources soient consacrées de nouveau au bien du peuple et à répondre à ses besoins. Comme l'a dit feu le Président de la République italienne, M. Sandro Pertini, dans son discours d'investiture il y a de cela plusieurs années :

«Le moment est venu de vider les arsenaux et de remplir les granges!».

Je voudrais ajouter que mon pays, en comptant sa dernière allocation de fonds, a versé au total près de 60 millions de dollars à l'Angola au titre de l'aide humanitaire rien qu'au

cours des trois dernières années, et qu'il a l'intention de continuer à faire sa part.

Au nombre des conséquences les plus amères de longues années de guerre civile et de haine, on note la prolifération sans précédent des mines terrestres en Angola. Les chiffres fournis par le Secrétaire général dans son rapport — 10 millions de mines enfouies à travers tout le pays — sont tout simplement effrayants. Le Gouvernement italien appuie fermement le programme complet et coordonné de déminage esquissé par le Secrétaire général. Si l'on considère que les mines terrestres tuent ou blessent quelque 500 personnes chaque semaine dans le monde, on comprend la nécessité de plus en plus urgente du déminage puisque ce qui est en jeu c'est la vie de milliers et de milliers de civils innocents, en particulier des femmes et des enfants.

En dernière analyse, il s'agit d'un problème dont les incidences régionales, voire mondiales, sont immenses — songeons au Mozambique. Au-delà de la phase d'urgence initiale, la formation au déminage prendra une énorme importance en donnant aux pays touchés par ce problème les moyens d'y faire face de manière autonome. Le Gouvernement italien a une solide expérience en la matière et il est déjà intervenu dans diverses zones de crise. Il va sans dire que nos connaissances et notre savoir-faire sont à la disposition du peuple angolais, comme ils l'ont été pour le peuple mozambicain.

Dans son rapport, le Secrétaire général envisage la création d'une école de déminage par le Bureau central de déminage. Avec le temps, cette école pourrait prendre une dimension régionale et devenir un point de référence pour les pays concernés. Cette proposition nous paraît mériter un examen attentif dans le cadre des nombreuses initiatives étudiées par les Nations Unies. Je tiens à répéter à ce propos que le Gouvernement italien et la Mission italienne à New York sont à l'entière disposition du Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, du Représentant permanent de l'Angola, l'Ambassadeur Van Dunem «Mbinda», et, bien sûr, du Secrétariat, de façon à établir d'utiles contacts en vue de fournir davantage d'aide et de savoir-faire.

Enfin, parmi les mesures de confiance proposées pour l'Angola, celle du Secrétaire général — qui est reprise dans le projet de résolution — concernant la mise en place d'un émetteur radio dans le cadre d'UNAVEM III nous semble particulièrement importante. L'expérience nous a appris que les communications radio sont d'importance fondamentale, aussi bien dans le sens négatif, quand elles amplifient les

provocations et les fausses informations, que dans le sens positif, lorsque, gérées par des personnes responsables, elles diffusent des informations exactes. Nous invitons donc le Secrétaire général à poursuivre dans le sens indiqué dans son rapport.

Pour terminer, je voudrais saluer les ministres des affaires étrangères africains présents parmi nous, aux Nations Unies, hier et aujourd'hui. Leur présence à New York au stade actuel est la preuve tangible non seulement de l'unité des pays africains mais aussi de ce qu'un consensus commence à se dégager quant à la nécessité d'une démarche coordonnée où l'ONU, l'OUA, les organisations sous-régionales et les gouvernements nationaux ont tous un rôle crucial à jouer dans le maintien de la paix en Afrique.

Cela dit, je suis heureux d'informer le Conseil que l'Italie votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des aimables paroles qu'il a eues pour moi et pour mon compatriote, l'Ambassadeur Legwaila.

M. Graf zu Rantzau (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. C'est pour nous un véritable privilège de vous voir présider les travaux du Conseil sur lesquels les remarquables qualités professionnelles et humaines de l'Ambassadeur Legwaila ont d'ores et déjà marqué leur empreinte.

Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Cárdenas de la façon exemplaire dont lui-même et sa délégation ont dirigé les délibérations du Conseil. En outre, c'est avec un grand plaisir que je souhaite la bienvenue à la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine, à son secrétaire général et, en particulier, au Ministre des relations extérieures de l'Angola. Je tiens à les remercier des importantes déclarations qu'ils ont faites et qui soulignent l'importance que l'Organisation de l'unité africaine attache à la situation en Angola et à la solidarité africaine.

La signature, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka et celle de l'accord de cessez-le-feu deux jours plus tard sont des événements encourageants dans l'histoire tragique récente de l'Angola. Depuis, et bien que le Gouvernement angolais et l'UNITA s'accusent mutuellement de violer le cessez-le-feu, celui-ci a dans l'ensemble été respecté.

La décision du Conseil de sécurité de rétablir UNAVEM II à son niveau antérieur a certainement joué un rôle important dans la consolidation du cessez-le-feu. Mais un autre facteur important a été la coopération entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Les rencontres entre leurs chefs d'état-major et les réunions qu'a tenues régulièrement la Commission conjointe ont constitué d'importantes mesures d'édification de la confiance. Mais il manque encore une mesure cruciale d'édification de la confiance : une rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi. Une telle rencontre doit avoir lieu dès que possible.

Nous avons examiné attentivement la recommandation du Secrétaire général pour que le Conseil établisse une opération élargie de maintien de la paix, UNAVEM III, en Angola. Dans la décision que doit prendre le Conseil à ce sujet, deux éléments doivent être pris en compte : d'une part, une présence imposante de l'ONU en Angola favorisera certainement le processus de paix et contribuera à l'application positive des dispositions du Protocole de Lusaka; d'autre part, la situation en Angola demeure fragile. Nous ne pouvons être absolument certains que les parties continueront de faire preuve de volonté politique et de respecter les engagements qu'elles ont pris à Lusaka.

Une autre dimension pratique mais tout aussi importante de la décision du Conseil réside dans le fait que, si des responsables du maintien de la paix sont déployés, il doit y avoir non seulement une paix à maintenir, mais aussi d'autres conditions à remplir, afin que la tâche de ces responsables ait un sens. Le calendrier convenu entre les parties aux termes du Protocole de Lusaka a déjà fait l'objet de modifications considérables. À ce sujet, la démarche exposée dans le rapport du Secrétaire général et reflétée dans le projet de résolution, qui consiste à autoriser immédiatement UNAVEM III, mais à ne déployer que graduellement les unités d'infanterie, nous semble être sensée.

J'aimerais également mettre en relief deux autres éléments importants du projet de résolution : il importe, compte tenu de l'ampleur du problème des mines en Angola, d'établir rapidement un programme de déminage détaillé et bien coordonné, et il importe d'établir, en consultation avec le Gouvernement angolais, une station radiophonique de l'ONU.

J'aimerais mentionner une autre question qu'il faudra examiner ultérieurement : il faut trouver une solution au problème du financement des partis politiques. Cette question est importante. L'expérience vécue au Mozambique, où le gouvernement a initialement assumé l'obligation de fournir des moyens financiers et autres à la RENAMO, a

montré que cette question est particulièrement pertinente dans le cadre d'un processus de paix.

Je vais maintenant revenir à la question sous-jacente de l'autorisation de mettre sur pied UNAVEM III. Seuls le Gouvernement angolais et l'UNITA peuvent faire d'UNAVEM III un succès. Seules leur volonté de parvenir à la paix et leur détermination à faire du Protocole de Lusaka un instrument efficace peuvent conduire à une paix durable en Angola. Si la coopération requise entre les parties angolaises ne se manifeste pas, le Conseil de sécurité devra réexaminer le rôle de l'ONU en Angola.

Nous avons attentivement examiné les divers arguments avancés. Il existe des risques évidents si la communauté internationale s'engage dans une nouvelle opération de maintien de la paix en Angola. Mais nous croyons que la communauté internationale a raison de prendre ces risques afin de contribuer à l'instauration d'une paix véritable et durable en Angola. Nous voterons donc pour le projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il a adressées à notre Représentant permanent auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Legwaila, et à moi-même.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider cette réunion du Conseil de sécurité. Ma délégation tient également à féliciter sincèrement l'Ambassadeur Legwaila pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes convaincus que, grâce à sa sagesse et à sa compétence, les travaux du Conseil atteindront des résultats positifs et fructueux. Nous vous prions de compter sur la collaboration et la coopération de ma délégation. Nous tenons à féliciter également son prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Argentine, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

La délégation rwandaise voudrait tout d'abord rendre hommage au Secrétaire général pour son excellent rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), figurant dans le document daté du 1er février 1995.

Ma délégation aimerait ensuite saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à Maître Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'oeuvre remarquable accomplie dans la quête d'une paix juste, équitable et durable en Angola.

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Ministre des relations extérieures d'Angola dans ce forum qui concerne son pays. Aussi, la délégation rwandaise formule-t-elle ses vifs souhaits de bienvenue aux éminents membres de la délégation ministérielle que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a dépêchée auprès du Conseil de sécurité ce 8 février 1995.

Le Gouvernement rwandais est conscient de l'importance de l'implication de l'OUA dans le règlement des conflits sous-régionaux en Afrique. Mon gouvernement est reconnaissant du rôle capital que cette organisation a joué dans les négociations entre les différentes parties rwandaises en conflit. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'avec un appui matériel et financier, l'OUA peut constituer un instrument africain qui jouerait un rôle complémentaire avec les différents organes des Nations Unies.

Dans les annales de l'histoire de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, en l'occurrence le Conseil de sécurité, et l'Organisation de l'unité africaine, la date du 8 février 1995 restera mémorable pour les générations présentes et futures, suite au cachet particulier qu'elle confère à l'avènement de la paix en Angola.

Le contenu historique du rapport qui nous est soumis permet à la délégation rwandaise de se réjouir du vent d'optimisme incessant qui souffle sur la terre angolaise ainsi que sur les travaux du Conseil de sécurité sur ce sujet depuis l'adoption de la résolution 966 (1994), en date du 8 décembre 1994, jusqu'à aujourd'hui. Il est heureux de constater combien la communauté internationale salue avec soulagement l'aboutissement fructueux du processus de paix, dont l'itinéraire fut longtemps parsemé d'embûches qui ont failli décourager les bâtisseurs de l'édifice de réconciliation nationale en Angola.

Pays africain et frère longtemps martyr d'une guerre civile implacable, aux soubresauts mille fois meurtriers, l'Angola vient de faire la démonstration éloquente d'une réconciliation toujours possible entre les frères ennemis, soucieux d'enterrer la hache de guerre pour mieux bâtir ensemble une nation pacifique, démocratique et prospère.

Dans cette perspective, ma délégation voudrait rendre hommage aux dirigeants du Gouvernement angolais et à ceux de l'UNITA pour leur lucidité, leur courage et leur sens élevé du compromis, qui ont généré les «Acordos de Paz» et la signature du Protocole de Lusaka. En effet, le monde entier sait désormais que la signature du Protocole de Lusaka demeure la clef de voûte du processus de paix en Angola.

À l'heure où la communauté internationale constate avec regret que la majorité des pays les moins avancés et nombre de situations conflictuelles se localisent en Afrique, la délégation rwandaise salue l'évolution positive de la situation politique en Afrique australe, en l'occurrence à Pretoria, à Maputo et à Luanda.

Pour le cas précis de l'Angola, elle se réjouit de la perspective de la rencontre entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Jonas Savimbi, rencontre historique qui influera sur l'avenir de la paix dans ce pays, longtemps cobaye du conflit Est-Ouest par Africains interposés. Ceci confirme l'adage africain qui dit que là où deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre.

La reconstruction et le développement socio-économique de l'Angola ne sauraient s'effectuer sur le terrain qui passe pour être le plus miné du monde.

C'est pourquoi la délégation rwandaise souhaite le déploiement très rapide d'UNAVEM III qui pourra hâter le déminage, parallèlement aux activités de démobilisation et de réinsertion socioprofessionnelle des troupes de l'UNITA non retenues au sein de l'armée nationale.

Maintenant que sonne l'heure de la reconstruction nationale et du raffermissement du socle démocratique en Angola, la délégation rwandaise tient à louer toutes les forces vives qui viennent d'écrire une page glorieuse de l'histoire africaine, en mettant un terme à une guerre fratricide de 20 ans.

Si tardif soit-il, l'exemple de l'Angola restera mémorable dans les annales de l'histoire africaine et de l'histoire diplomatique onusienne, pour la joie et le bonheur du peuple angolais et de la communauté internationale.

L'immensité de la tâche de reconstruction nationale pour le développement socio-économique de l'Angola exige la mobilisation de l'aide multiple émanant de la communauté internationale en faveur de ce pays.

La délégation rwandaise voudrait souhaiter que les marchands de canons, qui ont de près ou de loin contribué à la destruction de l'Angola, se convertissent en bâtisseurs de la reconstruction et du développement socio-économique de ce pays.

De même, il sied de souhaiter que la communauté internationale accentue son assistance humanitaire et que cette dernière se transforme rapidement en aide au développement pour le relèvement socio-économique de l'Angola.

Pour contribuer à rendre irréversible l'avènement de l'ère de paix, de stabilité et de démocratie en Angola, ma délégation a soutenu UNAVEM II et souhaité le 8 décembre 1994 le déploiement rapide d'UNAVEM III.

Au niveau des principaux objectifs et du mandat d'UNAVEM III, la délégation rwandaise soutient sa création, afin d'épauler les parties pour rétablir la paix et réaliser la réconciliation nationale dans le pays dans l'esprit des «Acordos de Paz», du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

C'est le lieu et le moment de déplorer le retard pris dans la mise en application du Protocole de Lusaka, et de souhaiter que soit rapidement déployé le reste des observateurs militaires et observateurs de police autorisés dans le cadre d'UNAVEM II pour continuer à contrôler le respect du cessez-le-feu.

Ma délégation, qui reste optimiste quant à l'ère nouvelle de paix et de stabilité politique en Afrique australe, soutient l'idée du déploiement rapide d'UNAVEM III et votera pour.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il a adressées à notre Ambassadeur.

Je vais maintenant mettre le projet de résolution S/1995/117 aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 976 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Ministre, nous sommes honorés que vous ayez décidé de présider cette séance importante. Nous félicitons le Botswana de son accession à la prési-

dence du Conseil et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec l'Ambassadeur Legwaila qui dirigera avec sagesse nos travaux au cours de ce mois.

Nous sommes également très satisfaits de la façon remarquable dont l'Ambassadeur de l'Argentine a dirigé le Conseil le mois dernier. Son efficacité et son humour ont été inestimables pour la bonne marche de nos travaux.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos débats aux ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous apprécions hautement leur présence et leur appui.

Enfin, je voudrais accueillir à ces débats très importants notre cher ami, le Ministre des relations extérieures de l'Angola.

Aujourd'hui le Conseil a pris une mesure importante pour appuyer la paix en Angola et la marée de la démocratie qui s'étend en Afrique australe.

Le Protocole de Lusaka, signé le 20 novembre 1994, a, nous l'espérons, mis un terme à la longue guerre civile qui a précipité l'Angola dans la tourmente. C'est un accord qui répond aux préoccupations légitimes des deux parties angolaises. Il offre des garanties concrètes à la survie politique et physique de l'UNITA, grâce à sa participation dans tous les secteurs du gouvernement, des forces militaires et de la police. Et il veille à ce que l'UNITA renonce volontairement à ses forces armées et assume son rôle légitime en tant que parti politique d'opposition. Le Protocole de Lusaka et les efforts déployés par les parties angolaises pour s'acquitter de leurs engagements sont des mesures vitales et prometteuses sur la route menant à une paix durable en Angola. La troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) formera une partie intégrante de ce processus.

Cependant, il est inquiétant d'apprendre aujourd'hui que M. Jonas Savimbi a émis des doutes quant au Protocole de Lusaka. Au douzième alinéa de son préambule, la résolution souligne qu'il est nécessaire que le Président dos Santos et M. Savimbi :

«se rencontrent sans tarder, afin de donner l'impulsion politique nécessaire à la bonne exécution du Protocole de Lusaka.»

Cette rencontre devient maintenant encore plus cruciale compte tenu des remarques de M. Savimbi. Nous demandons instamment aux deux dirigeants de se rencontrer immédiatement.

Mon gouvernement tient à souligner que tout déploiement d'unités d'infanterie dans le cadre d'UNAVEM III ne peut se faire sans un rapport du Secrétaire général indiquant que le Protocole de Lusaka est effectivement appliqué. Par conséquent, notre message à toutes les parties est très clair : ne faites pas d'erreur majeure à ce moment crucial. Faites ce qu'il faut pour votre peuple et pour l'avenir de votre pays. Cette résolution reflète la confiance que place la communauté internationale dans le peuple angolais. Nous espérons que, dans les jours qui viennent, elle ne sera pas sapée par un de ses dirigeants.

La Mission d'UNAVEM III a des objectifs clairs, qui sont énoncés dans le Protocole de Lusaka : surveiller le désarmement et la démobilisation des combattants, aider à l'intégration des militaires et de la police et faciliter l'incorporation de l'UNITA au sein du Gouvernement angolais. Lorsque ces objectifs seront atteints, le mandat d'UNAVEM III sera terminé. Nous avons clairement dit dans la résolution que nous espérons que tout cela peut être fait dans une période de deux ans. Nous avons l'intention de veiller à ce que les parties angolaises respectent leur engagement d'achever le processus.

Le peuple de l'Angola mérite notre appui pour l'aider à mettre fin à la guerre. Le Protocole de Lusaka offre une véritable occasion d'édifier une paix durable, et la participation coordonnée des forces de maintien de la paix est vitale à sa mise en oeuvre. Un retour à la paix aidera à protéger le mouvement démocratique impressionnant qui déferle sur toute l'Afrique australe, et fournira une occasion au peuple angolais de mettre à profit le potentiel économique de son riche pays. Malgré la guerre, l'Angola a exporté de grandes quantités de pétrole. L'extraction de diamants et d'excellentes terres agricoles offrent des espérances de prospérité. La paix mettra fin à l'effusion de sang et au gaspillage que l'Angola a endurés pendant plus de 30 ans.

Mais nous devons être vigilants dans l'apport de notre appui. L'ONU et l'UNAVEM peuvent aider le processus de réconciliation politique, mais il incombe aux parties elles-mêmes de montrer, par leurs actes, qu'elles ont la volonté politique nécessaire de mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. C'est pourquoi il importe, selon nous, que le Secrétaire général informe le Conseil chaque mois des progrès réalisés dans le déploiement d'UNAVEM III et dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, et c'est pourquoi il importe d'exprimer notre intention de revoir le rôle de l'ONU en Angola si la coopération requise des parties, sur laquelle se fonde UNAVEM III, se fait attendre ou laisse à désirer. On ne saurait trop souligner que les parties doivent prendre des mesures pour honorer leurs

engagements. Le Protocole de Lusaka établit clairement un calendrier, sur lequel les parties ont déjà pris plus d'un mois de retard. Tant le Gouvernement que l'UNITA, pour citer le Protocole de Lusaka,

«fourniront [à l'ONU] des précisions concernant leurs forces respectives, notamment le nombre d'hommes, la composition et le type de force, le type de matériel et leur emplacement précis.» [S/1994/1441, Annexe, p. 18, par. c)]

Comme le Protocole lui-même l'indique :

«Ces informations permettront à l'ONU de mettre en place les mécanismes appropriés de vérification, de surveillance et de contrôle.» (*Ibid.*)

En signant le Protocole, les parties ont souscrit aux obligations qui en découlent. Mais, comme dans le passé et comme M. Savimbi l'a souligné dans ses remarques, il arrive parfois que les parties se montrent réticentes à honorer leurs obligations. Il faut que ces réticences cessent, la volonté et la coopération active des parties étant nécessaires pour assurer le succès des efforts qui sont sur le point d'être entrepris et éviter qu'ils ne soient aussi vains que l'ont été les précédents, et cet organe doit y veiller.

Il faut également veiller à ce que l'appui que la communauté internationale lui apporte soit utilisé efficacement par l'Angola et que la présence des Nations Unies ne serve pas à justifier toute incapacité d'aller de l'avant. Le mandat initial de l'opération sera prolongé de six mois, et le Conseil sera en mesure de juger de l'état d'avancement des progrès avant de le réexaminer. Le processus de paix, décrit en détail dans le Protocole de Lusaka, est censé se terminer en mai 1996. Dans cette résolution, le Conseil déclare que la mission d'UNAVEM devrait être terminée en 1997, ce qui laisse suffisamment de temps aux Angolais pour organiser des élections qui devront se dérouler une fois achevé le processus de paix.

Le Gouvernement angolais s'est offert à compenser le coût d'UNAVEM III, notamment en fournissant du carburant, soit gratuitement soit au prix coûtant, des emplacements dans les aéroports et des entrepôts et en accordant une dispense pour les droits de douane et autres. Dans la résolution qui vient d'être adoptée, le Conseil recommande au Secrétaire général d'étudier avec les deux parties les possibilités d'une aide supplémentaire substantielle aux fins de contribuer au coût des opérations de maintien de la paix en Angola et de lui faire rapport sur le résultat de sa recherche de contributions. Il est juste que les riches ressources

naturelles de l'Angola soient mises à disposition pour appuyer UNAVEM III.

Pour terminer, je tiens à confirmer que mon gouvernement est résolu à adapter son appui à l'opération en Angola aux mesures qui seront prises à cet égard par les Angolais. Si les dirigeants de l'Angola sont prêts à faire la paix en prenant des mesures concrètes en faveur du désarmement et de la démobilisation des troupes, les États-Unis pourront alors appuyer les mesures visant à maintenir cette paix. S'ils sont prêts à compenser les importants coûts de cette opération, les États-Unis continueront de les appuyer. Car, comme d'autres expériences nous l'ont appris, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont efficaces que lorsque la psychologie de la guerre cède le pas à l'attachement à la paix. Le Gouvernement des États-Unis espère qu'un changement dans ce sens s'est opéré en Angola.

Beaucoup ont oeuvré laborieusement pour obtenir par médiation l'arrêt de décennies de guerre civile et pour encourager la réconciliation en Angola. La paix en Angola mettrait fin au conflit le plus long qu'a connu l'Afrique, un conflit qui a coûté plus d'un million de vies, qui a fait 100 000 infirmes et 7 millions de réfugiés et personnes déplacées. La décision prise aujourd'hui est nettement favorable à la réalisation de l'espoir que font naître le Protocole de Lusaka et la promesse de paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante des États-Unis des aimables paroles qu'elle a eues à mon endroit.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter la délégation du Botswana de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et de vous accueillir ici chaleureusement, Monsieur le Ministre, pour présider cet important débat. Nous adressons nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Cárdenas, de l'Argentine, et à sa délégation pour la façon remarquable dont les travaux du Conseil ont été guidés pendant le mois de janvier.

Je tiens également à saluer le Ministre des relations extérieures de l'Angola et à saluer au nom du Gouvernement britannique les Ministres des affaires étrangères du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dont la présence ici nous rappelle les espoirs que place l'Afrique dans les Nations Unies pour ce qui est de régler les problèmes de ce continent. Le Gouvernement britannique appuie le rôle particulier joué par l'OUA, notamment dans la solution préventive des conflits.

La décision qu'a prise aujourd'hui le Conseil de sécurité d'augmenter sensiblement l'opération des Nations Unies en Angola souligne l'attachement de l'Organisation à aider le peuple angolais dans sa longue recherche de paix et de réconciliation nationale. Cette décision montre que pour le Conseil la signature du Protocole de Lusaka le 20 janvier 1994 et l'entrée en vigueur deux jours plus tard du cessez-le-feu témoignent de la volonté des parties de trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Angola. Il est encourageant de noter que, trois mois après son entrée en vigueur, le Secrétaire général a été en mesure de faire connaître que le cessez-le-feu est généralement respecté et que les parties ont confirmé leur attachement aux «Acordos de Paz», aux résolutions du Conseil et au Protocole de Lusaka. Nous félicitons et remercions le Secrétaire général, et en particulier son Représentant spécial, ainsi que le personnel d'UNAVEM II, le Gouvernement zambien et les trois États observateurs du processus de paix en Angola de leur persévérance et de leur patience qui ont permis d'aboutir aujourd'hui à cette nouvelle étape.

Le Conseil a gardé foi dans le peuple angolais pendant la guerre civile qui a suivi le rejet par l'UNITA du résultat des élections de 1992. Mais l'expérience en Angola nous a appris la prudence. Comme le Conseil l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses résolutions, c'est le peuple angolais qui est le responsable ultime de son pays. Les Nations Unies peuvent l'aider à condition qu'il s'aide lui-même. Comme plusieurs l'ont déclaré ici aujourd'hui, la paix ne peut être imposée au peuple angolais. C'est donc au Gouvernement angolais et à l'UNITA de montrer, par leurs paroles et par leurs actes, que la communauté internationale a pris la bonne décision. Une prochaine rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi, à la suite des réunions fructueuses des chefs d'état-major, serait une bonne chose à cet égard.

Le Secrétaire général déclare dans son rapport qu'il ne peut procéder au déploiement du corps principal d'infanterie d'UNAVEM III tant que les parties n'ont pas accompli certaines tâches essentielles définies dans le Protocole de Lusaka, ce dont le Conseil convient sans réserve. Comme il le dit clairement dans la résolution qui vient d'être adoptée, le Conseil a l'intention de revoir le rôle de l'ONU en Angola au cas où le Secrétaire général signalerait que la coopération des parties se fait attendre ou laisse à désirer. Le Conseil déclare que la mission d'UNAVEM III devrait s'achever sans délai indu conformément au calendrier établi dans le Protocole de Lusaka et, avec juste raison, il estime que l'achèvement des activités devrait s'effectuer avant février 1997, soit d'ici à deux ans.

Nous saluons l'amélioration substantielle de la situation humanitaire en Angola. Nous avalisons la demande que le Secrétaire général a faite aux donateurs afin qu'ils répondent généreusement aux besoins humanitaires du peuple angolais. Mon gouvernement a fourni 36 millions de dollars aux fins de l'aide humanitaire depuis que les Nations Unies ont lancé leur principal appel international en 1993. Nous continuerons de ne rien négliger pour poursuivre cette aide.

En ce qui concerne l'Afrique, la situation en Angola n'est pas la seule inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La guerre, hélas! afflige plusieurs pays africains. Dans le paragraphe 17 de la présente résolution, le Conseil souligne la nécessité d'une coopération entre l'ONU et l'OUA et rappelle la contribution que les organisations régionales peuvent apporter à la gestion des crises et au règlement des conflits, ce dont nous convenons. C'est dans ce contexte que le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a avancé une initiative à l'Assemblée générale, à sa dernière session, pour renforcer la capacité d'action préventive et de maintien de la paix en Afrique. Depuis lors, des discussions fructueuses ont eu lieu avec des pays africains, l'OUA, l'ONU et quelques pays non africains à Accra, au Caire et à Harare au sujet de propositions pratiques qu'il conviendrait de faire dans les domaines de la prévention des conflits et de l'appui à fournir à des opérations de maintien de la paix de pays africains, y compris une plus grande coopération dans la formation et l'appui logistique.

Pour mon gouvernement, la communauté internationale réaffirme par cette résolution son attachement aux mécanismes des Nations Unies pour le règlement des conflits, qui exige des moyens et des capacités dont ne peut disposer un seul pays. Mais il est impossible d'ignorer le danger qui planerait sur l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cas où les importants donateurs n'assureraient pas le financement d'opérations dans la création desquelles ils ont joué un rôle de chef de file. Nous ne méconnaissons pas le puissant témoignage que notre collègue des États-Unis a apporté sur le rôle que jouent les Nations Unies dans le renforcement de la sécurité internationale et pour ce qui est d'assumer le fardeau que font peser les missions et leurs aspects financiers et qui, autrement, devrait, dans des conditions plus difficiles encore, être assumé par des gouvernements au plan individuel. Il faut espérer qu'il sera tenu compte de ses arguments avant que nous n'ayons, pour le type d'opération que nous avons unanimement approuvé aujourd'hui, à tirer de douloureuses conclusions.

Enfin, le Royaume-Uni reconnaît le potentiel que pourrait libérer une paix durable en Angola, pas seulement en Angola même, mais dans toute la région de l'Afrique australe. Nous espérons être aptes à jouer le rôle qui nous revient, comme nous l'avons fait jusqu'ici au Conseil, en aidant le Gouvernement et le peuple angolais à réaliser leurs aspirations à un meilleur avenir. Nous avons été heureux de pouvoir fournir un contingent à la Mission pour l'assistance au Rwanda des Nations Unies, et nous envisageons actuellement de donner suite à une demande des Nations Unies en contribuant à UNAVEM III.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter votre Ambassadeur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et exprimer la profonde satisfaction de ma délégation de vous voir, Monsieur le Ministre, présider le Conseil aujourd'hui. Nous sommes certains que, grâce à votre longue expérience, vous dirigerez les travaux du Conseil avec la plus grande efficacité.

Je voudrais également exprimer à l'Ambassadeur de l'Argentine notre gratitude pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier. Sa présidence, le mois dernier, a marqué un début efficace de nos travaux pour 1995.

En outre, ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui participent à notre réunion. L'Indonésie félicite S. E. M. Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, pour les remarques utiles qu'il a faites ce matin. La présence ici de tous ces ministres souligne la nécessité de créer et de déployer immédiatement une opération de maintien de la paix des Nations Unies tout en intensifiant la recherche de la paix en Angola.

S'agissant de la question à l'examen, mon gouvernement voudrait exprimer ses remerciements au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rapport exhaustif et détaillé (S/1995/97) sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous sommes heureux en particulier que ce document souligne les très bonnes perspectives et la planification logistique solide des activités futures d'UNAVEM III.

En outre, ma délégation tient à remercier M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, notamment pour les efforts qu'il déploie en vue d'améliorer le climat politique en Angola et de préparer le terrain pour une réunion entre le Président dos Santos et M. Jonas Savimbi.

Nous prenons note des faits nouveaux positifs dont témoignent l'accord passé entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA pour que les deux parties se rencontrent, et la signature du Protocole de Lusaka le 20 novembre 1994. Nous sommes particulièrement satisfaits des rapports selon lesquels les parties respectent un cessez-le-feu qui tient dans l'ensemble. Ce processus encourageant s'est également reflété clairement dans la déclaration lucide faite par S. E. M. Venâncio de Moura ce matin. Nous espérons donc que la preuve concrète de l'acceptation du Protocole de Lusaka par le Gouvernement angolais et l'UNITA sera bientôt donnée par l'application intégrale de l'accord. Nous espérons en outre que les parties prendront toutes les mesures décisives et nécessaires pour assurer l'application de l'accord, car, de la sorte, un climat propice à la paix sera créé, donnant ainsi une impulsion à la réconciliation nationale.

À cet égard, je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur le fait que certains éléments constitutifs du Protocole de Lusaka, tels que le déminage et le casernement, le désarmement et la démobilisation des troupes dans le cadre d'UNAVEM I et d'UNAVEM II doivent encore être mis en oeuvre. Cela semblerait indiquer que les opérations sur le terrain ont pris un retard plus grand que le rapport sur UNAVEM II ne le laisse supposer. Cela s'applique à l'accroissement récent du nombre des observateurs militaires, au déploiement d'éléments militaires et de police des Nations Unies dans le pays et à la mise en place de postes éloignés dans certaines zones critiques.

L'Indonésie demande instamment que ces opérations soient menées immédiatement et que le rythme de la Mission s'accélère. Pour ce faire, il est impératif que la communauté internationale offre son appui actif pour permettre la mise en place de ces éléments de la Mission conformément au calendrier convenu aux termes du Protocole de Lusaka.

Nous tenons à souligner que des fonds supplémentaires importants restent à obtenir de la communauté des donateurs. À cet égard, mon gouvernement voudrait remercier le Secrétaire général de l'additif à son rapport, dans lequel figure l'évaluation des coûts de l'élargissement de l'opération des Nations Unies en Angola, et nous nous félicitons

également de l'appui que continue d'apporter le Gouvernement angolais à tous les éléments d'UNAVEM II.

Ma délégation a voté pour la résolution portant création d'UNAVEM III, expressément pour que soit respecté le calendrier convenu menant à la paix et au développement durables en Angola. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à mettre en place une opération des Nations Unies encore élargie en Angola, car nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure tactique pratique qui devrait aider les parties à rétablir la paix, à réaliser la réconciliation nationale et à entamer la restauration de l'économie et de l'infrastructure.

Mon gouvernement voudrait par conséquent souligner l'importance de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle UNAVEM III devrait prendre immédiatement la relève d'UNAVEM II. La promptitude du déploiement d'UNAVEM III sera cruciale pour maintenir l'élan acquis vers la paix en Angola. À cet égard, les engagements tant du Gouvernement angolais que de l'UNITA à appliquer les «Acordos de Paz», le Protocole de Lusaka et les dispositions pertinentes du Conseil de sécurité sont essentiels dans cet effort.

Mon gouvernement est conscient du fait que cette application subit un certain retard, mais cela ne doit pas laisser croire à l'une ou l'autre partie qu'elle pourrait raviver le conflit. Nous avons été encouragés d'entendre M. Bwanali, Ministre des affaires étrangères du Malawi, déclarer ce matin, en sa qualité de chef de la délégation du Conseil des ministres de l'OUA à cette séance,

«que la situation diffère cette fois-ci et que le peuple angolais est las de la guerre.» (S/PV.3499, p. 6)

Nous recommandons par conséquent que toutes les parties intéressées coopèrent pour accélérer le processus électoral qui a été interrompu en 1992. La tenue du deuxième tour des élections présidentielles, qui aura lieu une fois que l'ONU aura déclaré que les conditions requises ont été réunies, doit être considérée comme un symbole précieux de la normalisation de la vie nationale de l'Angola, objectif qui ne peut être atteint que si le peuple angolais le décide.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité et de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence pour le mois de février. Nous sommes convaincus que vous

et votre très compétent Représentant permanent guiderez les travaux du Conseil de façon efficace et dynamique.

Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à l'Ambassadeur Cárdenas, de l'Argentine, et aux membres de sa délégation pour l'excellent travail qu'ils ont accompli le mois dernier.

C'est également pour moi un honneur et un plaisir que de souhaiter la bienvenue au Conseil des ministres des affaires étrangères et au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Leur présence parmi nous aujourd'hui témoigne de l'importance de la question dont est saisi le Conseil. Nous apprécions vivement leurs contributions à ce débat et exprimons l'espoir que de telles démarches se renouvelleront à l'avenir, pour d'autres conflits africains graves et plus complexes, afin de servir la cause de la paix et de la sécurité dans toute l'Afrique.

La signature, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka, par le Gouvernement de l'Angola et par l'UNITA, et l'accord de cessez-le-feu conclu entre les deux parties marquent le début d'une ère nouvelle dans l'histoire du conflit angolais. Monsieur le Président, j'aimerais, par votre intermédiaire et par l'intermédiaire du Ministre des relations extérieures de l'Angola, présent parmi nous aujourd'hui, féliciter le Gouvernement et le peuple angolais, de même que l'UNITA, à l'occasion de cet événement historique. En signant cet important document, les deux parties ont dit «Assez» à la guerre destructrice qui a ravagé leur pays pendant deux années, faisant des milliers de victimes et causant d'énormes dommages aux infrastructures et aux biens nationaux.

Par le passé, nous avons déjà eu l'occasion de nous réjouir de cette évolution positive. Aujourd'hui, nous voudrions nous féliciter du fait que, deux mois après la signature du Protocole de Lusaka, le cessez-le-feu tient toujours, sans violations majeures, et que la Commission conjointe établie à Lusaka continue d'oeuvrer pour que s'établisse entre les parties un climat de confiance mutuelle. Nous espérons sincèrement que la rencontre prévue entre le Président dos Santos et M. Savimbi aura lieu sous peu afin de donner l'impulsion politique nécessaire à la bonne exécution du Protocole de Lusaka.

Encore que le statu quo en Angola laisse espérer que la paix sera restaurée dans le pays, il convient toutefois que les deux parties continuent à manifester la volonté politique et la détermination nécessaires pour réaliser la paix et la réconciliation nationale en respectant strictement et en temps voulu les «Acordos de Paz», le Protocole de Lusaka

et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans l'intérêt d'une paix durable, de la sécurité et du développement économique et social de leur pays.

La résolution que nous venons d'adopter, qui autorise le déploiement d'une troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour aider les parties à appliquer le Protocole de Lusaka, prouve la ferme volonté de la communauté internationale de continuer à appuyer le processus de paix en Angola. Mais, dans l'intervalle, cette résolution devra transmettre un message très clair à toutes les parties, qui doivent comprendre que la communauté internationale n'acceptera aucun retard dans l'application du Protocole de Lusaka. Il nous paraît opportun que le projet de résolution contienne pareille clause. Aussi espérons-nous que toutes les parties en Angola prendront très au sérieux le message émanant aujourd'hui du Conseil de sécurité, dans un esprit de réconciliation nationale, de paix, de fraternité, de coexistence et d'harmonie, afin d'édifier un Angola nouveau et démocratique.

Pour conclure, je voudrais adresser l'hommage de ma délégation au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à son Représentant spécial en Angola, aux trois États observateurs du processus de paix en Angola et à tous les États de l'Organisation de l'unité africaine — notamment à la Zambie, qui a été l'hôte des négociations de paix — pour leur apport inestimable et efficace à la recherche d'une solution juste et durable au conflit en Angola. Nous sommes heureux de voir que leurs efforts concertés ont porté leurs fruits.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Cañas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue. Je vous félicite, et je félicite l'Ambassadeur Legwaila, de l'accession du Botswana à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur le plein concours de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission, dont nous ne doutons pas un instant qu'elle sera couronnée de succès.

J'aimerais aussi saluer la présence parmi nous de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), composée des ministres des affaires étrangères de votre propre pays, du Lesotho, du Malawi, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie et de la Zambie, ainsi que des représentants de la Guinée-Bissau et du Sénégal, et, bien sûr, de M. Venâncio de Moura, Ministre des affaires

étrangères de la République d'Angola, qui a pris place auprès de nous à la table du Conseil. La présence d'une délégation aussi éminente et l'importance de l'opération de maintien de la paix que le Conseil de sécurité vient d'approuver attestent à la fois de l'appui que la communauté internationale donne au processus de paix en Angola depuis 1988 et de l'espoir que suscite la signature, par le Gouvernement angolais et l'UNITA, du Protocole de Lusaka.

Après 20 années d'une cruelle guerre civile, qui a suivi l'accession de l'Angola à l'indépendance, le peuple de ce pays mérite de s'engager enfin sur le chemin de la paix, de la réconciliation et de la reconstruction.

Les Nations Unies ont appuyé activement ce processus et, aujourd'hui, elles sont même disposées à aller plus loin. Mais, parallèlement, le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent comprendre que c'est à eux qu'incombe la responsabilité principale de veiller au succès de ce processus et que l'aide que la communauté internationale est prête à leur accorder dépendra dans une grande mesure de leur volonté indéfectible d'appliquer les accords conclus. Nous pensons que ce processus sera considérablement renforcé par une rencontre directe entre le Président dos Santos et M. Savimbi.

Dans cet ordre d'idées, nous tenons à relever la proposition extrêmement positive de l'Angola, expliquée en détail dans le document publié sous la cote S/1994/1451, concernant sa contribution matérielle à l'application du Protocole de Lusaka et au déploiement de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous nous félicitons tout particulièrement de cet effort à la lumière de la grave crise humanitaire que traverse ce pays.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le Secrétaire général du rapport très complet qu'il nous a communiqué. Nous jugeons en particulier extrêmement utiles ses explications détaillées concernant la conception et le mandat de l'opération. Les renseignements relatifs au maintien du cessez-le-feu et à l'engagement renouvelé des parties à respecter les «Acordos de Paz» et les dispositions du Protocole de Lusaka ont été déterminants dans la décision qu'a prise le Conseil de sécurité d'envisager la troisième phase de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Cette opération de maintien de la paix des Nations Unies est la plus ambitieuse et la plus complexe qui ait été créée depuis près de deux ans.

La résolution que nous venons d'adopter, qui porte création d'UNAVEM III, fournit le cadre nécessaire pour permettre au Gouvernement angolais et à l'UNITA d'appli-

quer rapidement et intégralement les accords de paix, le Protocole de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela étant, nous espérons que les parties prendront rapidement les mesures nécessaires pour éviter de nouveaux retards. Nous espérons aussi que les éléments de planification et d'appui d'UNAVEM III seront promptement déployés afin que, dès que les conditions le permettront, les unités d'infanterie et les autres éléments de la force puissent rapidement arriver.

Forts de l'expérience acquise à l'occasion d'autres opérations de maintien de la paix, nous tenons à insister tout particulièrement sur la nécessité de mettre rapidement en place un vaste programme de déminage soigneusement coordonné. Nous savons qu'il s'agit là d'un problème grave qui nécessite un travail de longue haleine, mais le peuple angolais doit y faire face; plus tôt on commencera, mieux cela vaudra. L'appui de la communauté internationale est essentiel à cet égard.

Les aspects relatifs à l'information publique nous paraissent eux aussi importants dans cette nouvelle phase du travail des Nations Unies en Angola. Nous espérons qu'en coopération étroite avec le Gouvernement angolais, des mesures concrètes seront prises dans ce sens.

Les mécanismes de suivi créés par le Conseil de sécurité aux termes de cette résolution sont également très importants car, sans renoncer à la souplesse nécessaire sur laquelle le Secrétaire général doit pouvoir compter pour gérer une opération de maintien de la paix, ils permettront au Conseil de sécurité de s'occuper adéquatement des aspects politiques avec la rapidité requise.

Outre qu'elle est elle aussi un État côtier de l'Atlantique Sud et qu'elle a oeuvré avec la République d'Angola à la création de la Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud, la République argentine entretient d'étroites relations d'amitié et de coopération avec ce pays. C'est pourquoi nous avons collaboré avec l'Angola depuis son indépendance en 1975. C'est pourquoi aussi, depuis le tout début d'UNAVEM, en 1988, nous n'avons cessé de lui fournir du personnel militaire et de police. L'engagement de l'Argentine envers l'Angola sera maintenu dans le cadre d'UNAVEM III. L'ère de paix et d'espoir qui vient de s'ouvrir en Angola offrira sans aucun doute l'occasion d'une coopération encore renforcée entre nos deux peuples.

Ce cycle qui commence fait naître l'espoir que l'Afrique australe connaîtra une phase de paix, de stabilité et de prospérité. Cette région du continent africain possède tous les éléments pour se transformer en un important pôle de

développement dont les aspects bénéfiques pourront sans doute s'étendre au-delà de ses frontières. La République argentine exprime de nouveau l'espoir que le peuple angolais saura saisir cette occasion cruciale et se déclare disposée à apporter sa collaboration en ce sens.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de l'Argentine des paroles aimables qu'elle a adressées à notre Représentant permanent auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Legwaila, et à moi-même.

M. Rovensky (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider l'importante séance du Conseil de sécurité tenue aujourd'hui. En même temps, nous félicitons votre délégation pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Vous pouvez compter sur notre confiance et notre appui sans réserve. J'aimerais également exprimer notre grande reconnaissance à l'Ambassadeur Cárdenas, de l'Argentine, pour l'efficacité et le sérieux avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil au mois de janvier.

Enfin, je tiens à souhaiter sincèrement la bienvenue au Ministre des relations extérieures de l'Angola et à tous les membres de la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine présente au Conseil de sécurité.

La signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, a ouvert la voie à la paix et à la stabilité en Angola. La résolution que le Conseil vient d'adopter marque un important pas en avant sur cette voie. En autorisant l'établissement de la nouvelle opération de maintien de la paix qui sera confiée à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), la communauté internationale et, en son nom, le Conseil de sécurité se sont fermement engagés à soutenir le processus de réconciliation nationale en Angola.

Mais je voudrais souligner que même la résolution du Conseil de sécurité la mieux rédigée ne saurait garantir, à elle seule, le succès du règlement politique en Angola ou le retour d'une paix et d'une prospérité durables dans ce pays africain éprouvé depuis si longtemps. Personne d'autre que le Gouvernement angolais et les dirigeants de l'UNITA ne porte la responsabilité première du succès ou de l'échec du processus de paix. Il leur incombe de faire en sorte que la lettre et l'esprit des accords de Lusaka soient strictement respectés dans les mois à venir. L'ONU et son Conseil de sécurité les appuieront évidemment dans leur recherche d'une paix et d'une réconciliation durables. Toutefois, ils ne

peuvent que jouer un rôle de soutien, et cela doit être clairement compris par les parties angolaises.

Les parties angolaises ont également la responsabilité première d'assurer la sécurité et la liberté de déplacement du personnel de l'ONU et des autres personnels déployés dans le cadre d'UNAVEM III. Nous espérons que la rencontre attendue entre le Président de l'Angola, M. dos Santos, et le dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, donnera un nouvel élan au processus de paix.

La République tchèque se félicite des premières mesures positives prises par les deux parties pour l'application du Protocole de Lusaka. Toutefois, nous sommes préoccupés par des indications selon lesquelles, à peine quelques semaines après le début de l'application du Protocole, le processus prend déjà du retard sur le calendrier établi. Il serait difficilement acceptable que cette tendance persiste. Il est nécessaire que les parties angolaises appliquent le Protocole de Lusaka conformément au calendrier établi et tentent même d'accélérer tout le processus.

Nous croyons que l'OUA a un important rôle à jouer pour faire avancer le processus de paix en Angola. Se fondant sur les enseignements tirés du passé, l'ONU et l'OUA doivent oeuvrer ensemble pour instaurer la paix, la stabilité et le développement en Angola et dans la région. Après l'épanouissement de la paix et de la démocratie au Mozambique, une réconciliation nationale réussie et le renforcement de la démocratie en Angola constitueraient un autre exemple positif pour l'Afrique, qui est actuellement le théâtre d'un plus grand nombre de conflits internes que toute autre partie du monde.

Sur la base de l'évaluation positive globale de la situation en Angola que le Secrétaire général a consignée dans son rapport, la République tchèque, dont les observateurs militaires ont activement participé aux opérations d'UNAVEM II, appuie pleinement le déploiement d'UNAVEM III. Nous espérons en particulier que, dans la phase actuelle, les dispositions du cessez-le-feu seront strictement respectées de bonne foi par les deux parties.

Le fait que divers pays ont exprimé leur volonté de fournir du personnel et du matériel à UNAVEM III est un signe encourageant de confiance dans le processus de réconciliation nationale en Angola. Nous sommes heureux que cette confiance se reflète dans la formulation de notre résolution. Nous estimons important que la résolution ait été rédigée très soigneusement et que le Conseil de sécurité ait tenu compte de tous les éléments importants qui sont nécessaires non seulement au lancement rapide de cette

nouvelle opération de maintien de la paix, mais aussi à son fonctionnement efficace et à sa conclusion positive. Nous soulignons également que, conformément à la résolution adoptée aujourd'hui, le Conseil de sécurité sera disposé à réexaminer le rôle de l'ONU en Angola si la coopération requise entre les parties ne se manifeste pas ou subit d'importants retards.

Nous n'oublions pas que de nombreux civils angolais ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Nous exhortons les deux parties à créer, avec l'aide des organisations humanitaires internationales, les conditions qui faciliteraient le retour dans leurs foyers des milliers d'Angolais déplacés.

Pour terminer, j'aimerais exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, à la troïka des États observateurs — le Portugal, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie — et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, pour avoir beaucoup contribué au succès du processus de négociations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque de ses paroles aimables à mon égard.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires extérieures du Botswana.

La délégation du Botswana se félicite du rapport du Secrétaire général relatif à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), contenu dans le document S/1995/97. Je tiens à rendre particulièrement hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour l'Angola, M. Alioune Blondin Beye, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans leur quête de la paix en Angola. Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour lancer UNAVEM III, grâce à leur persévérance et à leurs efforts tenaces en vue de trouver une solution au conflit angolais.

La présence parmi nous aujourd'hui des ministres des affaires extérieures africains et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) montre à l'évidence l'importance que l'Afrique accorde au conflit angolais. Le Protocole de Lusaka et les «Acordos de Paz» qui l'ont précédé forment la base du règlement d'un des conflits les plus brutaux et les plus destructeurs en Afrique. Nous espérons que nos frères angolais respecteront fidèlement, cette fois-ci, l'esprit et la lettre des engagements qu'ils ont pris dans ces déclarations d'intention.

Nous espérons également qu'ils ne négligeront rien pour faire en sorte qu'UNAVEM III connaisse le succès que l'ONU et notre continent déchiré lui souhaitent. Personne, et certainement aucun de nous en Afrique australe, ne veut entendre parler d'une UNAVEM IV. UNAVEM III représente la dernière chance de l'Angola. C'est aussi notre dernière chance.

La volonté de la communauté internationale de maintenir le cap avec des opérations de la paix répétées et coûteuses a été mise à l'épreuve au-delà de ce qui est humainement acceptable. L'Angola fait partie intégrante de l'Afrique australe; nous sommes déchirés de voir que le peuple de l'Angola continue de s'entre-tuer et est abandonné à son sort dans une région qui est maintenant par ailleurs en paix, une région marquée maintenant par la bonne gestion des gouvernements et la légalité.

Pour le peuple de l'Angola, que nous aimons tant au Botswana, nous voulons la paix et la stabilité, la liberté et le développement. En d'autres termes, nous désirons que le peuple de l'Angola profite des bonnes choses de la vie comme nous le désirons pour nous-mêmes. Nous voulons que l'Angola devienne un autre succès politique dans notre région, marchant ainsi sur les traces du Malawi, de l'Afrique du Sud et du Mozambique. Cela ferait de l'Afrique australe une proposition économique forte et viable.

Comme je l'ai déjà dit, les opérations de maintien de la paix suscitent une certaine lassitude parmi les membres de la communauté internationale. Cela est parfaitement compréhensible : les opérations de maintien de la paix, de par leur nature même, sont des entreprises très coûteuses qui ne produisent ni bénéfices ni rapports immédiats. Elles sont sujettes aux échecs, comme l'expérience des Nations Unies en Angola, au Rwanda et en Somalie — pour ne mentionner que trois cas — l'a largement montré. Elles deviennent également source de gaspillage en ce qui a trait au matériel, et sont une source de frustration. Elles détournent les rares ressources qui pourraient être plutôt utilisées en faveur du développement social et économique. C'est pour ces raisons que nos frères angolais doivent comprendre qu'UNAVEM III ne peut échouer sous aucun prétexte.

Jusqu'ici j'ai tenu le peuple de l'Angola pour responsable du succès d'UNAVEM III. Je crois, cependant, que la communauté internationale a un rôle indispensable à jouer dans les progrès que doit faire l'Angola pour oeuvrer à l'instauration d'une paix stable et durable, à la réconciliation et à la reconstruction nationales. Après tout, certains Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent être

tout aussi responsables que le peuple de l'Angola de la destruction colossale et du chaos qui ont incontestablement ravagé ce pays. C'est pourquoi la communauté internationale doit faire tout son possible pour aider le peuple de l'Angola à parvenir à la paix.

À cet égard, nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'éviter de faire de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola une victime de conditions strictes qui pourraient entraver sa mise en oeuvre. Le travail des Nations Unies en Angola ne sera pas facile. L'échec ou le succès dépend, dans une grande mesure, de la patience, de la compréhension et de la coopération de tous ceux qui sont concernés. Il n'y a pas de solution facile. Le fait que nous sommes en train de discuter le déploiement d'UNAVEM III aujourd'hui indique clairement que nous ne traitons pas d'une situation normale. Cela demande que nous fassions preuve de retenue et de souplesse en surveillant la situation sur le terrain. En d'autres termes, des violations isolées et sporadiques des dispositions du cessez-le-feu ne devraient pas être utilisées comme prétexte pour le retrait de la Mission.

Il faut également nous rendre compte que chaque opération de maintien de la paix est unique et que l'expérience acquise dans une opération de maintien de la paix n'est pas nécessairement applicable à d'autres. Chaque opération de maintien de la paix est une expérience en elle-même. Cela ne devrait pas servir non plus de plaidoyer ou d'argument en faveur d'une mission de maintien de la paix illimitée. Nous avons pris note des préoccupations de ceux qui préconisent une date limite pour toutes les opérations de maintien de la paix. Cette approche est parfaitement acceptable aussi longtemps qu'elle est universellement appliquée. Cela aiderait sûrement les parties au conflit à comprendre que l'ONU ne dispose pas d'un temps illimité pour ces opérations. En même temps, cependant, nous ne devrions pas nous montrer trop prudents non plus, au point de risquer de mettre en péril le succès de la Mission.

En bref, nous voulons dire que nous ne devrions pas inconsciemment entraver les progrès d'UNAVEM III en imposant trop de conditions. Nous devrions également nous assurer que des mesures de consolidation de la paix après le conflit sont en place, ce qui est une condition indispensable à la stabilisation du pays. Par conséquent, la mise en oeuvre progressive de l'opération devrait être suivie d'une phase de retrait de la Mission pour aider le peuple de l'Angola à instaurer un climat de confiance mutuelle et à vivre pacifiquement ensemble comme de bons voisins.

À cette fin, il devrait y avoir une présence continue et forte des Nations Unies en Angola au-delà de la date d'ex-

piration du mandat d'UNAVEM III pour aider le peuple de l'Angola à s'adapter à une nouvelle vie. Nous sommes heureux que les paragraphes 37 et 39 du rapport du Secrétaire général tiennent compte de certaines de ces préoccupations.

Qu'il me soit permis de souligner la responsabilité principale qui incombe au peuple de l'Angola et à ses dirigeants quant à l'application intégrale des dispositions des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka. Cela pourrait être leur dernière chance de recevoir l'appui de la communauté internationale dans la recherche d'une solution pacifique de leur problème.

De même, l'ONU a une responsabilité envers le peuple de l'Angola. Il ne doit y avoir aucune tentative ou menace de retrait de la Mission pour des raisons futiles, à n'importe quel stade de la mise en oeuvre des dispositions de la présente résolution. Tous ceux qui sont concernés ont la responsabilité de faire entrer l'Angola dans une nouvelle ère de paix et de stabilité. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réussir cette fois.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Ministre des relations extérieures de l'Angola a demandé la parole. Je la lui donne.

M. de Moura (Angola) : Je ne ferai aucun discours. Je voudrais simplement remercier, à ce stade, les membres du Conseil de sécurité, mes collègues les ministres et tous les invités que nous avons eu la chance d'écouter depuis ce matin, puisqu'une trentaine d'orateurs ont pris la parole. Nous tenons, une fois de plus, à les remercier tous pour la contribution qu'ils ont apportée au débat qui vient de s'achever avec l'adoption, encore une fois, d'une résolution sur l'Angola. Pour tous les efforts que le Conseil déploie dans l'ensemble de l'Afrique pour l'établissement de la paix et de la réconciliation nationale entre les Angolais, nous devons, Monsieur le Président, vous remercier au nom du peuple et du Gouvernement angolais.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution, processus qui a pris un certain temps depuis ce matin. Nous voudrions exprimer ici notre attachement à toutes les résolutions du Conseil, surtout aux parties positives de ces résolutions. Néanmoins, tout en remerciant les membres du Conseil et le Secrétaire général de l'ONU de tous les efforts qu'ils ont déployés, nous tenons à signaler que mon gouvernement regrette de voir que cette résolution 976 (1995) reflète une position que nous considérons comme une violation du Protocole de Lusaka, auquel les parties angolai-

ses, sur l'insistance de certains membres du Conseil, ont abouti à Lusaka.

Cette violation qui a commencé avec l'application du Protocole de Lusaka doit servir d'avertissement, car les membres du Conseil se rappelleront ce qui s'est passé avec les Accords de Bicesse lorsqu'un élément appelé alors «Triple zéro» a été introduit. Cet élément «Triple zéro» a été introduit dans les Accords de Bicesse à partir du 31 mai 1991 jusqu'aux élections qui se sont déroulées sous la surveillance de la communauté internationale et qui ont permis de constituer le Gouvernement actuellement en place. Quand on considère la nouvelle introduction de cette clause dans le paragraphe 12 de la résolution du Conseil, force est de conclure qu'une fois de plus on introduit certains éléments nouveaux en violation du Protocole de Lusaka approuvé par les parties, qui peuvent porter

préjudice au Gouvernement légitime qui est en place en Angola.

Restons optimistes, tout en veillant à ce que les violences qui ont eu lieu en 1992 ne se renouvellent plus. Nous vous confirmons de nouveau notre attachement ferme et sincère aux aspects positifs de la résolution qui vient d'être adoptée et à la mise en oeuvre du compromis qui a été arrêté lors de la signature du Protocole de Lusaka.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a donc achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 5.